

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 4 rabiaa I 1436 – 26 décembre 2014

157^{ème} année

N° 104

Sommaire

Instance Provisoire du Contrôle de la Constitutionnalité des Projets de Loi

Décision de l'Instance Provisoire du Contrôle de la Constitutionnalité des Projets de Loi du 22 décembre 2014, concernant le recours n° 8/2014, relative au projet de loi de finances pour l'année 2015	3409
Décision de l'Instance Provisoire du Contrôle de la Constitutionnalité des Projets de Loi du 22 décembre 2014, concernant le recours n° 9/2014, relative au projet de loi de finances pour l'année 2015	3409

Décrets et Arrêtés

Présidence du Gouvernement

Nomination d'un chargé de mission.....	3410
Intégration au grade de contrôleur général d'Etat	3410
Intégration au grade de contrôleur en chef d'Etat.....	3410

Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et de la Justice Transitionnelle

Nomination de directeurs	3410
Démission de notaires de justice	3410

Ministère de l'Intérieur

Nomination de directeurs	3411
Maintien en activité dans le secteur public	3411

Ministère de la Défense Nationale	
Nomination d'un chef de service.....	3411
Ministère des Affaires Etrangères	
Nomination de consuls généraux	3411
Nomination d'ambassadeurs extraordinaire et plénipotentiaire.....	3411
Arrêté du ministre des affaires étrangères du 11 décembre 2014, portant ouverture du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur financier central des affaires étrangères.....	3412
Arrêté du ministre des affaires étrangères du 11 décembre 2014, portant ouverture du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal du corps technique commun des administrations publiques au ministère des affaires étrangères	3412
Ministère de l'Economie et des Finances	
Nomination de contrôleurs des finances.....	3413
Nomination d'un chef de service.....	3413
Maintien en activité dans le secteur public	3413
Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 22 décembre 2014, portant ouverture du concours externe sur épreuves pour le recrutement de sergents des douanes au titre de l'année 2014.....	3414
Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines	
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de l'agence foncière industrielle	3414
Ministère de l'Agriculture	
Nomination d'un commissaire régional.....	3414
Nomination d'un directeur général.....	3414
Nomination de directeurs d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche agricole	3414
Nomination de directeurs	3415
Nomination de sous-directeurs	3415
Nomination de chefs de service.....	3416
Arrêté du ministre de l'agriculture et du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 16 décembre 2014, portant changement de la vocation d'une parcelle de terre agricole, classée en zones de sauvegarde et en autres zones agricoles et modification des limites des zones de sauvegarde des terres agricoles du gouvernorat de Kasserine.....	3420
Ministère du Commerce et de l'Artisanat	
Arrêté de la ministre du commerce et de l'artisanat du 16 décembre 2014, relatif aux opérations de vérification et de poinçonnage des instruments de mesure au cours de l'année 2015.....	3421
Ministère des Affaires Sociales	
Nomination d'un directeur	3424
Nomination de chefs d'unité.....	3424
Nomination de sous-directeurs	3424
Nomination de chefs de service.....	3425
Arrêté du ministre des affaires sociales du 9 décembre 2014, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'ingénieurs principaux appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques au titre de l'année 2013.....	3428
Arrêté du ministre des affaires sociales du 9 décembre 2014, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement des techniciens principaux au titre de l'année 2013.....	3429
Arrêté du ministre des affaires sociales du 9 décembre 2014, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement des techniciens supérieurs de la santé publique au titre de l'année 2013	3429

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, des Technologies de l'Information et de la Communication	
Nomination de directeurs généraux.....	3430
Nomination de directeurs.....	3430
Nomination de sous-directeurs.....	3431
Nomination de secrétaires généraux d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche.....	3432
Nomination de secrétaires principaux d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche.....	3433
Nomination de secrétaires d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche.....	3433
Nomination de secrétaires d'universités.....	3434
Nomination de chefs de service.....	3434
Nomination de professeurs d'enseignement supérieur.....	3435
Nomination de maîtres de conférences.....	3435
Maintien en activité dans le secteur public.....	3436
Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication et du ministre de l'agriculture du 16 décembre 2014, portant création des laboratoires de recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche agricoles.....	3436
Ministère de la Santé	
Nomination de directeurs.....	3437
Nomination de sous-directeurs.....	3438
Nomination de chefs de service.....	3438
Nomination d'un secrétaire principal.....	3440
Nomination de chefs de service hospitalier.....	3440
Nomination de chefs de circonscription sanitaire.....	3441
Arrêtés du ministre de la santé du 16 décembre 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.....	3441
Nomination d'un membre au conseil scientifique de l'agence nationale de contrôle sanitaire et environnemental des produits.....	3448
Nomination d'un membre au conseil d'administration de la pharmacie centrale de Tunisie.....	3449
Ministère du Transport	
Nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la société Tunis-Air.....	3449
Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable	
Nomination de directeurs généraux.....	3449
Nomination de directeurs.....	3449
Nomination de sous-directeurs.....	3450
Nomination de chefs de service.....	3450
Nomination d'un administrateur en chef.....	3451
Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 16 décembre 2014, modifiant l'arrêté du 11 octobre 2005, relatif aux prestations administratives fournies par les services du ministère de l'environnement et du développement durable et aux conditions de leur octroi.....	3451
Ministère des Affaires Religieuses	
Nomination d'un directeur.....	3454
Nomination d'un sous-directeur.....	3454
Nomination d'un chef de service.....	3454
Ministère de la Jeunesse, des Sports, de la Femme et de la Famille	
Nomination de directeurs généraux.....	3454
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur.....	3454

Nomination de directeurs	3454
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi d'un sous-directeur.....	3455
Nomination de sous-directeurs	3455
Nomination de chefs de service.....	3457
Arrêté du ministre de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille du 9 décembre 2014, portant délégation de signature	3457

Ministère de la Culture

Attribution de l'indemnité de gestion administrative et financière	3457
Nomination d'un maître de recherches archéologiques et historiques.....	3458
Cessation de fonctions d'un directeur.....	3458

Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières

Nomination d'un sous-directeur	3458
Nomination d'administrateurs en chef	3458

Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle

Décision de la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle n° 7 de l'année 2014, datée du 20 novembre 2014, relative à la diffusion des résultats des sondages durant la période électorale présidentielle par les médias audiovisuels.....	3459
---	------

**INSTANCE PROVISoire DU CONTROLE DE LA
CONSTITUTIONNALITE DES PROJETS DE LOI**

Décision de l'Instance Provisoire du Contrôle de la Constitutionnalité des Projets de Loi du 22 décembre 2014, concernant le recours n° 8/2014, relative au projet de loi de finances pour l'année 2015 ⁽¹⁾.

Décision de l'Instance Provisoire du Contrôle de la Constitutionnalité des Projets de Loi du 22 décembre 2014, concernant le recours n° 9/2014, relative au projet de loi de finances pour l'année 2015 ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Les textes sont publiés uniquement en langue arabe.

décrets et arrêtés

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Par décret n° 2014-4252 du 22 décembre 2014.

Monsieur Mustapha Ben Letaïef est nommé chargé de mission auprès du chef du gouvernement à compter du 20 juin 2014.

Par décret n° 2014-4253 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mohamed Lassaad Mrabet, administrateur général, est intégré au grade de contrôleur général d'Etat au corps des membres du comité du contrôle d'Etat relevant de la Présidence du gouvernement, à compter du 8 janvier 2014.

Par décret n° 2014-4254 du 9 décembre 2014.

Monsieur Badreddine Briki, administrateur général, est intégré au grade de contrôleur général d'Etat au corps des membres du comité du contrôle d'Etat relevant de la Présidence du gouvernement, à compter du 3 janvier 2014.

Par décret n° 2014-4255 du 9 décembre 2014.

Monsieur Sami Hammadi, administrateur général, est intégré au grade de contrôleur général d'Etat au corps des membres du comité du contrôle d'Etat relevant de la Présidence du gouvernement, à compter du 2 janvier 2014.

Par décret n° 2014-4256 du 9 décembre 2014.

Monsieur Fayçal Stanbouli, administrateur en chef, est intégré au grade de contrôleur en chef d'Etat au corps des membres du comité du contrôle d'Etat relevant de la Présidence du gouvernement, à compter du 19 février 2014.

Par décret n° 2014-4257 du 9 décembre 2014.

Monsieur Salah Abdelghaffar, administrateur en chef, est intégré au grade de contrôleur en chef d'Etat au corps des membres du comité du contrôle d'Etat relevant de la Présidence du gouvernement, à compter du 2 janvier 2014.

Par décret n° 2014-4258 du 9 décembre 2014.

Madame Sana Zagdane, administrateur en chef, est intégrée au grade de contrôleur en chef d'Etat au corps des membres du comité du contrôle d'Etat relevant de la Présidence du gouvernement, à compter du 2 janvier 2014.

MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

Par décret n° 2014-4259 du 9 décembre 2014.

Madame Faten Rahmouni épouse Ben Ayed, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de directeur des études et de la programmation à la direction générale de la justice transitionnelle au ministère de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle (section des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle).

Par décret n° 2014-4260 du 16 décembre 2014.

Monsieur Mohamed Saïd, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur des études et de la formation à l'institut supérieur de la profession d'avocat, à compter du 1^{er} octobre 2013.

Par arrêté du ministre de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle du 9 décembre 2014.

La démission de Monsieur El Habib Ben Abdallah Mbarek, notaire de justice à Aguerb circonscription du tribunal de première instance de Sfax 2, est acceptée pour des raisons personnelles, à compter de la publication de présent arrêté.

Par arrêté du ministre de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle du 9 décembre 2014.

La démission de Monsieur Bouraoui Ben El Mokthar El Mzougui, notaire de justice à Hammam Sousse circonscription du tribunal de première instance de Sousse (2), est acceptée pour des raisons personnelles, à compter de la publication de présent arrêté.

Par arrêté du ministre de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle du 9 décembre 2014.

La démission de Monsieur Imed Ben Mahdi Hamdi, notaire de justice à Jedaida circonscription du tribunal de première instance de Manouba, est acceptée pour des raisons personnelles, à compter de la publication de présent arrêté.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Par décret n° 2014-4261 du 9 décembre 2014.

Monsieur Neji Zdini, ingénieur principal, est chargé des fonctions de directeur technique à la commune de Béja.

Par décret n° 2014-4262 du 9 décembre 2014.

Mademoiselle Soufia Aouiadi, médecin vétérinaire inspecteur régional, est chargée des fonctions de directeur de l'hygiène et de l'environnement à la commune de Béja.

Par décret n° 2014-4263 du 9 décembre 2014.

Monsieur Abdel Razak Belhaj Nassr, administrateur conseiller, est chargé des fonctions d'inspecteur administratif avec rang et avantages de directeur à la commune de Tunis.

Par décret n° 2014-4264 du 9 décembre 2014.

Le colonel de la garde nationale, Faiçal Khemiri, est chargé des fonctions de chef de l'unité des données et des études à l'observatoire national d'information, de formation, de documentation et d'études sur la sécurité routière au ministère de l'intérieur avec rang et avantages de directeur.

Par décret n° 2014-4265 du 9 décembre 2014.

Monsieur Ridha Ben Rabeh, conseiller des services publics, chargé de mission, directeur général des relations extérieures et de coopération internationale au ministère de l'intérieur, est maintenu en activité et ce pour deux mois, à compter du 1^{er} novembre 2014.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Par décret n° 2014-4266 du 9 décembre 2014.

Madame Nadia Boujmil, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de service des marchés locaux à la direction de la gestion financière relevant de la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de la défense nationale.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Par arrêté Républicain n° 2014-299 du 9 décembre 2014.

Monsieur Naceur Essid, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de consul général de la République Tunisienne à Marseille.

Par arrêté Républicain n° 2014-300 du 9 décembre 2014.

Madame Nedra Rayes Drij, ministre plénipotentiaire, est chargée des fonctions de consul général de la République Tunisienne à Milan.

Par arrêté Républicain n° 2014-301 du 9 décembre 2014.

Madame Zohra Ladghem, ministre plénipotentiaire, est chargée des fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne à La Valette.

Par arrêté Républicain n° 2014-302 du 9 décembre 2014.

Monsieur Slah Salhi, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne à Doha.

Par arrêté Républicain n° 2014-303 du 9 décembre 2014.

Monsieur Nejib Mnif, ministre plénipotentiaire hors classe, est chargé des fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Tunisienne à Berlin.

Arrêté du ministre des affaires étrangères du 11 décembre 2014, portant ouverture du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur financier central des affaires étrangères.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 91-1079 du 22 juillet 1991, fixant le statut particulier du corps du personnel administratif et technique du ministère des affaires étrangères, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre des affaires étrangères du 20 septembre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur financier central des affaires étrangères, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du 7 août 2014.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère des affaires étrangères, le 5 février 2015 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur financier central des affaires étrangères.

Art. 2 - La date de clôture de la liste d'inscription est fixée au 5 janvier 2015.

Art. 3 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 11 décembre 2014.

Le ministre des affaires étrangères

Mongi Hamdi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre des affaires étrangères du 11 décembre 2014, portant ouverture du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal du corps technique commun des administrations publiques au ministère des affaires étrangères.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre des affaires étrangères du 16 septembre 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du 7 août 2014.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère des affaires étrangères, le 5 février 2015 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal du corps technique commun des administrations publiques au ministère des affaires étrangères.

Art. 2 - La date de clôture de la liste d'inscription est fixée au 5 janvier 2015.

Art. 3 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 11 décembre 2014.

Le ministre des affaires étrangères

Mongi Hamdi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
--

Par décret n° 2014-4267 du 9 décembre 2014.

Madame Lamia Ouaja épouse Halaoui est nommée contrôleur des finances de troisième classe au ministère de l'économie et des finances, à compter du 10 juillet 2014.

Par décret n° 2014-4268 du 9 décembre 2014.

Madame Takoua Arbi épouse Ben Malek est nommée contrôleur des finances de troisième classe au ministère de l'économie et des finances, à compter du 10 juillet 2014.

Par décret n° 2014-4269 du 9 décembre 2014.

Monsieur Amin Othmani est nommé contrôleur des finances de troisième classe au ministère de l'économie et des finances, à compter du 10 juillet 2014.

Par décret n° 2014-4270 du 9 décembre 2014.

Monsieur Nadhem Guiza est nommé contrôleur des finances de troisième classe au ministère de l'économie et des finances, à compter du 10 juillet 2014.

Par décret n° 2014-4271 du 9 décembre 2014.

Mademoiselle Zayneb Ben Abdallah est nommée contrôleur des finances de troisième classe au ministère de l'économie et des finances, à compter du 10 juillet 2014.

Par décret n° 2014-4272 du 9 décembre 2014.

Madame Rihab Sallami épouse Mlik est nommée contrôleur des finances de troisième classe au ministère de l'économie et des finances, à compter du 10 juillet 2014.

Par décret n° 2014-4273 du 9 décembre 2014.

Monsieur Haykel Ltifi est nommé contrôleur des finances de troisième classe au ministère de l'économie et des finances, à compter du 10 juillet 2014.

Par décret n° 2014-4274 du 9 décembre 2014.

Mademoiselle Hayet Zaaqari est nommée contrôleur des finances de troisième classe au ministère de l'économie et des finances, à compter du 10 juillet 2014.

Par décret n° 2014-4275 du 9 décembre 2014.

Monsieur Sabri Hssainia est nommé contrôleur des finances de deuxième classe au ministère de l'économie et des finances.

Par décret n° 2014-4276 du 9 décembre 2014.

Monsieur Jamel Khoualdi est nommé contrôleur des finances de deuxième classe au ministère de l'économie et des finances.

Par décret n° 2014-4277 du 9 décembre 2014.

Monsieur Abdessalem Ben Jaddou est nommé contrôleur des finances de deuxième classe au ministère de l'économie et des finances, à compter du 10 juillet 2014.

Par décret n° 2014-4278 du 12 décembre 2014.

Monsieur Mehdi Chaouch, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de chef du service contentieux et études juridiques à la manufacture des tabacs de Kairouan.

Par décret n° 2014-4279 du 9 décembre 2014.

Monsieur Noureddine Ben Hassan, directeur 1^{er} degré, est maintenu en activité, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.

Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 22 décembre 2014, portant ouverture du concours externe sur épreuves pour le recrutement de sergents des douanes au titre de l'année 2014.

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 95-46 du 15 mai 1995, fixant le statut général des agents des douanes, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2013-28 du 30 juillet 2013,

Vu le décret n° 96-2311 du 3 décembre 1996, fixant le statut particulier du corps des agents des services douaniers, tel que modifié et complété par le décret n° 2013-1401 du 22 avril 2013 et le décret n° 2013-4651 du 2 décembre 2013,

Vu le décret n° 2007-4130 du 18 décembre 2007, définissant les cycles de formation des agents des douanes, tel que modifié et complété par le décret n° 2011-3398 du 31 octobre 2011,

Vu l'arrêté du ministre des finances du 14 avril 2008, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur épreuves pour le recrutement de sergents des douanes.

Arrête :

Article premier - Est ouvert, au ministère de l'économie et des finances (direction générale des douanes) un concours externe sur épreuves pour le recrutement de sergents des douanes pour les candidats qui ont accompli la deuxième année du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou titulaires d'un diplôme de formation homologué à ce niveau.

Art. 2 - Les épreuves du concours sus-indiqué se dérouleront le 1^{er} avril 2015 et jours suivants.

Art. 3 - La date de début de dépôt des demandes de candidature est fixée au 22 décembre 2014.

Art. 4 - La date de clôture du registre des inscriptions des candidatures est fixée au 27 décembre 2014.

Art. 5 - Le nombre d'emplois à pourvoir est fixé à deux cent trente cinq (235).

Art. 6 - Les besoins de la direction générale des douanes du sexe féminin sont fixés à 10% du nombre d'emplois total à pourvoir.

Art. 7 - Les demandes de candidature seront envoyées par voie postale à l'adresse suivante: direction générale des douanes, direction des recrutements et de la formation (DRF) 42-44 Avenue de Madrid Tunis 1002.

Tout candidat doit remplir la fiche de participation mise à sa disposition sur le site Web de la direction générale des douanes à l'adresse électronique suivante www.douane.gov.tn. L'accès à ce site peut s'effectuer à partir de n'importe quel point de liaison internet.

Tunis, le 22 décembre 2014.

Le ministre de l'économie et des finances

Hakim Ben Hammouda

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DE L'ENERGIE ET DES MINES**

Par arrêté de l'industrie, de l'énergie et des mines du 16 décembre 2014.

Madame Fatma Thabet est nommée administrateur représentant le ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines au conseil d'administration de l'agence foncière industrielle, et ce, en remplacement de Monsieur Moujahed Hannachi.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Par décret n° 2014-4280 du 9 décembre 2014.

Monsieur Ezzeddine Chalghaf, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de commissaire régional au développement agricole de Kairouan, et ce, à compter du 29 septembre 2014.

Par décret n° 2014-4281 du 9 décembre 2014.

Monsieur Houcine Othmani, conseiller rapporteur en chef, est chargé des fonctions de directeur général des affaires juridiques et foncières au ministère de l'agriculture.

Par décret n° 2014-4282 du 9 décembre 2014.

Les Messieurs, dont les noms suivent, sont chargés des fonctions de directeurs des établissements d'enseignement supérieur et de recherche agricole, à compter du 1^{er} août 2014, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et Prénom	Grade	L'établissement
Mahmoud Elyes Hamza	Professeur de l'enseignement supérieur agricole	L'institut national agronomique de Tunisie
Hassen Kharroubi	Maître de conférences de l'enseignement supérieur agricole	L'école supérieure des ingénieurs de l'équipement rural de Medjez El Bebb
Abdallah Ben Aliâa	Professeur de l'enseignement supérieur agricole	L'école supérieure d'agriculture de Moghrane
Boulbaba Rekik	Professeur de l'enseignement supérieur agricole	L'école supérieure d'agriculture de Mateur
Mokhtar Mehouchi	Professeur de l'enseignement supérieur agricole	L'école supérieure d'agriculture de Kef
M'nasser Hassouna	Professeur de l'enseignement supérieur	L'école supérieure des industries alimentaires de Tunis
Chaâbane Abbès	Maître de conférences de l'enseignement supérieur agricole	L'institut sylvo-pastoral de Tabarka
Samir Ben Romdhane	Professeur hospitalo-universitaire en médecine vétérinaire	L'école nationale de médecine vétérinaire
Mohsen Boubaker	Professeur de l'enseignement supérieur agricole	L'institut supérieur agronomique de Chott-Mariem
Jamel Ksouri	Directeur de recherche agricole	L'institut supérieur de pêche et d'aquaculture de Bizerte
Abdelaziz Selmi	Maître de conférences de l'enseignement supérieur	L'institut supérieur des études préparatoires en biologie et géologie de Soukra

Par décret n° 2014-4283 du 9 décembre 2014.

Monsieur Belgacem Melloulchi, administrateur en chef de l'éducation, est chargé des fonctions de directeur des services communs au secrétariat général de l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles relevant du ministère de l'agriculture.

Par décret n° 2014-4284 du 9 décembre 2014.

Madame Imène Bchari épouse Hedhili, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de directeur à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat au ministère de l'agriculture.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 2008-2899 du 25 août 2008, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4285 du 9 décembre 2014.

Monsieur Habib Mohsni, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur des études, analyse et relations bancaires au bureau de contrôle des unités de production agricole relevant du ministère de l'agriculture.

Par décret n° 2014-4286 du 9 décembre 2014.

Monsieur Chaâbane Kouka, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement des forêts au commissariat régional au développement agricole du Kef.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4287 du 9 décembre 2014.

Monsieur Karim Bou Ali, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement des bâtiments et du matériel au commissariat régional au développement agricole de l'Ariana.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4288 du 9 décembre 2014.

Monsieur Fethi Ben Ounais, médecin vétérinaire inspecteur régional, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement de la production animale au commissariat régional au développement agricole de Manouba.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4289 du 9 décembre 2014.

Monsieur Chedly Abdel Hédi, médecin vétérinaire inspecteur divisionnaire, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement de la production animale au commissariat régional au développement agricole de Jendouba.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4290 du 9 décembre 2014.

Monsieur Ridha Guesmi, médecin vétérinaire sanitaire principal, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement de la production animale au commissariat régional au développement agricole de Kasserine.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4291 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mongi Manaâ, géologue général, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement des ressources en eau au commissariat régional au développement agricole de Béja.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4292 du 9 décembre 2014.

Monsieur Khemaïs Manai Loujihi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement des ressources en eau au commissariat régional au développement agricole de Kef.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4293 du 9 décembre 2014.

Monsieur Najeh Jguirim, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement des études et des statistiques agricoles au commissariat régional au développement agricole de Monastir.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4294 du 9 décembre 2014.

Monsieur Abdelbaki Haggui, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement des forêts au commissariat régional au développement agricole de Kasserine.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4295 du 9 décembre 2014.

Monsieur Abdelaziz Saâd, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement des ressources en eau au commissariat régional au développement agricole de Sidi Bouzid.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4296 du 9 décembre 2014.

Monsieur Ali Meftahi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement du financement et des encouragements au commissariat régional au développement agricole de Zaghouan.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4297 du 9 décembre 2014.

Mademoiselle Sonia Nassraoui, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef d'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture au commissariat régional au développement agricole de Mahdia.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4298 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mohamed Béchir Yahiaoui, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement des bâtiments et du matériel au commissariat régional au développement agricole de Médenine.

Par décret n° 2014-4299 du 9 décembre 2014.

Monsieur Makrem Dkhili, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement financier au commissariat régional au développement agricole de Kasserine.

Par décret n° 2014-4300 du 9 décembre 2014.

Monsieur Abdallah Hajje, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement financier au commissariat régional au développement agricole de Kairouan.

Par décret n° 2014-4301 du 9 décembre 2014.

Monsieur Béchir Saïda, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement de la production végétale au commissariat régional au développement agricole de Mahdia.

Par décret n° 2014-4302 du 9 décembre 2014.

Monsieur Hamed Hadj Salem, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement du financement et des encouragements au commissariat régional au développement agricole de Mahdia.

Par décret n° 2014-4303 du 9 décembre 2014.

Monsieur Youssef Baraket, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement du génie rural au commissariat régional au développement agricole de Mahdia.

Par décret n° 2014-4304 du 9 décembre 2014.

Les cadres, dont les noms suivent, sont chargés des fonctions des chefs de services aux quelques commissariats régionaux au développement agricole et à la régie des sondages hydrauliques relevant du ministère de l'agriculture, à compter du 16 septembre 2013, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et Prénom	Grade	Emploi fonctionnel	Structure
Mondher Khelil	Technicien en chef	Chef de service à l'arrondissement de la production végétale	Commissariat régional au développement agricole de Nabeul
Amani Touil épouse Belrebhi	Ingénieur principal		Commissariat régional au développement agricole de Tozeur
Mohamed Lassâad Mabrouk	Technicien en chef	Chef de service à l'arrondissement du génie rural	Commissariat régional au développement agricole de Nabeul
Leila Sâadouni épouse Abed	Ingénieur principal		Commissariat régional au développement agricole de Kasserine
Béchir Gandouzi	Ingénieur principal	Chef de service à l'arrondissement des ressources en eau	Commissariat régional au développement agricole de Bizerte
Abdelfattah Marzougui	Technicien principal		Commissariat régional au développement agricole de Zaghuan
Issam Boughanmi	Ingénieur principal		Commissariat régional au développement agricole de Kef
Raouchen Elbech	Ingénieur principal	Chef de service à l'arrondissement de l'exploitation et de la maintenance des périmètres irrigués	Commissariat régional au développement agricole de l'Ariana

Nom et Prénom	Grade	Emploi fonctionnel	Structure
Mohamed Mazzah	Ingénieur général	Chef de service à l'arrondissement de l'exploitation des périmètres irrigués	Commissariat régional au développement agricole de Bizerte
Moufid Ezzegah	Ingénieur principal	Chef de service à l'arrondissement des périmètres irrigués	Commissariat régional au développement agricole de Monastir
Ibrahim Souissi	Technicien en chef	Chef de service à l'arrondissement de la maintenance des équipements hydrauliques	Commissariat régional au développement agricole de Bizerte
Slaheddine Hajjej	Technicien principal	Chef de service à l'arrondissement de la protection des eaux et des sols	Commissariat régional au développement agricole de Kairouan
Mohamed Habib Gara Ali	Technicien en chef	Chef de service à l'arrondissement des sols	Commissariat régional au développement agricole de Nabeul
Mohamed Lahiani	Technicien en chef		Commissariat régional au développement agricole de Sfax
Ibrahim Nakach	Ingénieur principal	Chef de service à l'arrondissement des études et des statistiques agricoles	Commissariat régional au développement agricole de Kébili
Dahbi Hammadi	Administrateur conseiller	Chef de service à l'arrondissement du personnel	Commissariat régional au développement agricole de Jendouba
Smah Hammouda épouse Tounsi	Administrateur conseiller		Commissariat régional au développement agricole de Sfax
Safia Soussi	Technicien en chef		Commissariat régional au développement agricole de Gafsa
Younes Gayed	Administrateur conseiller		Commissariat régional au développement agricole de Tataouine
Afifa Bouaziz épouse Majbri	Administrateur conseiller		Chef de service à l'arrondissement financier
Fatma Ouni épouse Cherfadi	Analyste central	Commissariat régional au développement agricole de Jendouba	
Omar Hadj Ayed	Technicien en chef	Commissariat régional au développement agricole de Mahdia	
Adel Tlijani	Technicien principal	Commissariat régional au développement agricole de Gafsa	
Kamel Ben Hammouda	Administrateur en chef	Commissariat régional au développement agricole de Gabès	

Nom et Prénom	Grade	Emploi fonctionnel	Structure
Mohamed Lamine Bâzaoui	Ingénieur principal	Chef de service à l'arrondissement des bâtiments et du matériel	Commissariat régional au développement agricole de Zaghouan
Mohamed Salah Rabhi	Technicien en chef		Commissariat régional au développement agricole de Jendouba
Béchir El Koûli	Ingénieur principal		Commissariat régional au développement agricole de Sousse
Ali Ajari	Ingénieur principal		Commissariat régional au développement agricole de Gabès
Samir H'mied	Technicien en chef	Chef de service des compagnes et de la promotion de la production à l'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture	Commissariat régional au développement agricole de Nabeul
Adel Cherni	Gestionnaire conseiller de documents et d'archives	Chef de service du personnel à la direction des affaires administratives et financières	La régie des sondages hydrauliques

Par décret n° 2014-4305 du 9 décembre 2014.

Monsieur Sofiéne Ben Meddeb, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de service à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat au ministère de l'agriculture.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 2008-2899 du 25 août 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4306 du 9 décembre 2014.

Monsieur Ghassen Bahrini, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service de la maintenance et du transport à la régie des sondages hydrauliques relevant du ministère de l'agriculture.

Par décret n° 2014-4307 du 9 décembre 2014.

Monsieur Laid Edhiab, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement de la production végétale au commissariat régional au développement agricole de Kébili.

Par décret n° 2014-4308 du 9 décembre 2014.

Monsieur Lakhdhar Ben Naceur, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement du financement et des encouragements au commissariat régional au développement agricole de Kébili.

Par décret n° 2014-4309 du 9 décembre 2014.

Monsieur Ali Gelliti, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement des ressources en eau au commissariat régional au développement agricole de Kairouan.

Par décret n° 2014-4310 du 9 décembre 2014.

Monsieur Taoufik Jaziri, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement de la maintenance des équipements hydrauliques au commissariat régional au développement agricole de Bizerte.

Par décret n° 2014-4311 du 9 décembre 2014.

Monsieur Ahmed Hamama, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement des études et des statistiques agricoles au commissariat régional au développement agricole de Nabeul.

Par décret n° 2014-4312 du 9 décembre 2014.

Madame Awatef Garoui épouse Mechi, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service à l'arrondissement du personnel au commissariat régional au développement agricole de Sidi Bouzid.

Par décret n° 2014-4313 du 9 décembre 2014.

Monsieur Yosri Gafsaoui, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service à la cellule de programmation hydraulique annuelle au bureau de la planification et des équilibres hydrauliques relevant du cabinet du ministre de l'agriculture.

Par décret n° 2014-4314 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mourad Hadj Hamouda, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service des compagnes et de la promotion de la production à l'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture au commissariat régional au développement agricole de Monastir.

Par décret n° 2014-4315 du 9 décembre 2014.

Madame Samira Kefi, technicien en chef, est chargée des fonctions de chef de service des équipements et infrastructure au bureau de contrôle des unités de production agricole relevant du ministère de l'agriculture.

Par décret n° 2014-4316 du 9 décembre 2014.

Madame Monia Ben Othman, technicien en chef, est chargée des fonctions de chef de service à l'arrondissement des sols au commissariat régional au développement agricole de Monastir.

Par décret n° 2014-4317 du 9 décembre 2014.

Monsieur Ridha Jmeï, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat au ministère de l'agriculture.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 2008-2899 du 25 août 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4318 du 9 décembre 2014.

Monsieur Kamel Chaâbane, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de la vulgarisation agricole "Melloulech" au commissariat régional au développement agricole de Mahdia.

En application des dispositions de l'article 22 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4319 du 9 décembre 2014.

Monsieur Jilani Khalifa, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de la vulgarisation agricole "El Jem" au commissariat régional au développement agricole de Mahdia.

En application des dispositions de l'article 22 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Arrêté du ministre de l'agriculture et du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 16 décembre 2014, portant changement de la vocation d'une parcelle de terre agricole, classée en zones de sauvegarde et en autres zones agricoles et modification des limites des zones de sauvegarde des terres agricoles du gouvernorat de Kasserine.

Le ministre de l'agriculture et le ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable,

Vu la constitution et notamment son article 148,

Vu la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-87 du 11 novembre 1983, relative à la protection des terres agricoles, telle que modifiée et complétée par la loi n° 90-45 du 23 avril 1990, la loi n° 96-104 du 25 novembre 1996 et la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007, relative à l'initiative économique,

Vu le code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, promulgué par la loi n° 94-122 du 28 novembre 1994, tel que modifié et complété par la loi n° 2003 - 78 du 29 décembre 2003, par la loi n° 2005-71 du 4 août 2005, par la loi n° 2009-9 du 16 février 2009 et par la loi n° 2009-29 du 9 juin 2009,

Vu la loi n° 2013-47 du 1^{er} novembre 2013, portant dispositions dérogatoires concernant les procédures de changement de vocation des terres agricoles, de déclassement des terrains relevant du domaines forestier de l'Etat et de l'aménagement et de l'urbanisation des terrains situés à l'extérieur des zones couvertes par des plans d'aménagement et affectés pour l'exécution du programme spécifique pour le logement social et à la création de zones industrielles,

Vu le décret n° 84-386 du 7 avril 1984, portant composition et modalités de fonctionnement des commissions techniques consultatives régionales des terres agricoles, tel que modifié et complété par le décret n° 93-2600 du 20 décembre 1993, par le décret n° 98-2256 du 16 novembre 1998, par le décret n° 2001-710 du 19 mars 2001 et par le décret n° 2014-23 du 7 janvier 2014,

Vu le décret n° 88-136 du 28 janvier 1988, portant fixation des zones de sauvegarde des terres agricoles du gouvernorat de Kasserine,

Vu le décret n° 99-2253 du 11 octobre 1999, portant approbation du règlement général d'urbanisme, tel que modifié et complété par le décret n° 2002-2683 du 14 octobre 2002,

Vu le décret n° 2001-419 du 13 février 2001, fixant les attributions du ministère de l'agriculture,

Vu le décret n° 2005-1991 du 11 juillet 2005, relatif à l'étude d'impact sur l'environnement et fixant les catégories d'unités soumises à l'étude d'impact sur l'environnement et les catégories d'unités soumises aux cahiers des charges,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines et du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 5 mai 2014, fixant les réserves foncières industrielles affectées à la création de zones industrielles au profit de l'agence foncière industrielle et des pôles et complexes industriels et technologiques,

Vu l'avis de la commission technique consultative régionale des terres agricoles du gouvernorat de Kasserine, consigné dans le procès-verbal de sa réunion du 13 février 2013.

Arrêtent :

Article premier - Est changée, la vocation de la parcelle de terre agricole classée en zones de sauvegarde et en autres zones agricoles, d'une superficie de 41 ha 27 ares, faisant partie du titre foncier n° 391 Kasserine et sise à la délégation de Thala du gouvernorat de Kasserine, telle qu'elle est indiquée sur l'extrait du plan de la carte de protection des terres agricoles du gouvernorat de Kasserine et le plan topographique annexés au présent arrêté, et ce, pour la création de réserves foncières industrielles.

Sont modifiées en conséquence et conformément aux deux plans susvisés les limites des zones de sauvegarde des terres agricoles du gouvernorat de Kasserine fixées par le décret n° 88 -136 du 28 janvier 1988.

Art. 2 - La parcelle de terre susvisée à l'article premier, est soumise aux règlements d'urbanisme spécifiques conformément aux dispositions de deux articles 3 et 4 de la loi n° 2013-47 du 1^{er} novembre 2013 susvisé.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 décembre 2014.

Le ministre de l'agriculture

Lassaad Lachaal

*Le ministre de l'équipement, de
l'aménagement du territoire et du
développement durable*

Hedi Larbi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

**MINISTERE DU COMMERCE
ET DE L'ARTISANAT**

Arrêté du ministre de la commerce et de l'artisanat du 16 décembre 2014, relatif aux opérations de vérification et de poinçonnage des instruments de mesure au cours de l'année 2015.

La ministre du commerce et de l'artisanat,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu le décret du 29 juillet 1909, relatif à la vérification et la construction des poids et mesures, instruments de pesage et de mesurage, modifié par le décret du 10 mars 1920 et le décret du 23 octobre 1952, notamment son article 13,

Vu la loi n° 99-40 du 10 mai 1999, relative à la métrologie légale, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2008-12 du 11 février 2008 et notamment ses articles 6, 7 et 8,

Vu le décret n° 2001-1036 du 8 mai 2001, fixant les modalités des contrôles métrologiques légaux, les caractéristiques des marques de contrôle et les conditions dans lesquelles elles sont apposées sur les instruments de mesure, notamment son article 42,

Vu le décret n° 2001-2965 du 20 décembre 2001, fixant les attributions du ministère du commerce,

Vu le décret n° 2008-2751 du 4 août 2008, fixant l'organisation administrative et financière de l'agence nationale de métrologie et les modalités de son fonctionnement.

Arrête :

Article premier - La vérification périodique et obligatoire des instruments de mesure au cours de l'année 2015 sera constatée :

- soit par l'apposition d'une marque portant la lettre arabe "م" suivie immédiatement par la lettre (A),

- soit par l'apposition d'une vignette comportant la validité du poinçonnage.

Art. 2 - La vérification périodique a lieu soit dans les locaux de l'agence nationale de métrologie, soit dans les établissements où sont détenus les instruments de mesure.

Les directions régionales du commerce peuvent être chargées des opérations de vérification soit dans leurs bureaux permanents, soit dans les bureaux temporaires établis en dehors des chefs lieux des gouvernorats dans les localités indiquées au tableau « A » annexé au présent arrêté, et ce, conformément aux dates arrêtées en coordination avec les autorités locales et régionales.

Les opérations de vérification effectuées dans les établissements où sont détenus les instruments de mesure se dérouleront aux dates convenues entre l'agence nationale de métrologie et les établissements concernés, à l'exception des distributeurs de carburant fixes dont les dates de vérification sont indiquées dans le tableau « B » annexé au présent arrêté.

Art. 3 - Les détenteurs d'instruments de remplissage, de distribution ou de pesage à fonctionnement automatique doivent surveiller l'exactitude et le bon fonctionnement de leurs instruments, et ce, en effectuant périodiquement un contrôle statistique pondéral ou volumétrique sur les produits mesurés.

Les résultats des essais seront consignés dans des registres réservés à cet effet. Ces registres doivent être présentés à la première demande aux agents chargés du contrôle et du poinçonnage.

Les instruments servant au contrôle statistique doivent avoir les caractéristiques métrologiques appropriées, conformément au tableau « C » annexé au présent arrêté.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 décembre 2014.

La ministre du commerce et de l'artisanat

Najla Harrouche

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

TABLEAU -A-

Liste des bureaux temporaires dans les régions au cours de l'année 2015

1) Gouvernorat de Tunis :

Le Bardo, Ez-Zouhour, El Hérairia, Sidi Hacine, Essijoumi, La Marsa, Sidi Bousaid, Carthage, Le Kram, La Goulette, Cité Taieb M'hiri, Jebel El Jouloud, El Ouardia.

2) Gouvernorat de l'Ariana :

Kalâat El Andalous, Sidi Thabet, Cité Ettadhamen, M'Nihla, Borj Louzir, La Soukra, Raoued, Ariana ville.

3) Gouvernorat de Mannouba :

Tébourba, El-Battan, Djedaida, Oued Ellil, Manouba, Den-Den, Mornaguia, Borj El Amri, Douar Hicher.

4) Gouvernorat de Ben Arous :

Hammam-Lif, Hammam-Chott, Boumhel, Ezzahra, Radès, Mégrine, Mornag, Khélidia, Fouchana, M'Hamdia, Mourouj, Ben Arous, Marché de Gros Bir Kassaa.

5) Gouvernorat de Nabeul :

Zaouit M'guayez, Saheb Djebel, El Haouaria, Dar Allouche, Hammam Guezaz, Azmour, Kelibia, El-Mida, Menzel Hor, Menzel Temime, Tazarka, Korba, Zaouiet Jedidi, Béni Khalled, Menzel Bouzelfa, Errahma, Takelsa, Soliman, Mérisa, Fondouk Jedid, Grombalia, Bouargoub, Sidi Djedidi, Bir Bouregba, Barraket Essahel, Hammamet, Mâmoura, Somâa, Béni Khiar, Dar Chaâbane El Fehri, Nabeul.

6) Gouvernorat de Zaghouan :

Nadhour, Saouef, El-Fahs, Bir M'Chergua, Jebel Oust, Sidi Aouidette, Magran, Zriba, Zaghouan.

7) Gouvernorat de Bizerte :

Sejnane, Bazina, Joumine, Ghazala, Mateur, Tinja, Menzel Bourguiba, Metline, Aousja, Utique, Ghar El Milh, Raf-Raf, Sounine, Ras Djebel, Alia, Menzel Jemil, Menzel Abderrahman, Zarzouna, Bizerte Médina.

8) Gouvernorat de Siliana :

Kesra, Makthar, Rouhia, Bou-Arada, El Aroussa, Gaâfour, Bourouis, Le Krib, Bargou, Siliana.

9) Gouvernorat de Jendouha :

Tabarka, Aïn Draham, Fernana, Ghardimaou, Oued M'Liz, Bou Salem, Balta Bouaouane, Jendouba.

10) Gouvernorat du Kef :

Sers, El Ksour, Dahmani, Jerissa, Kalaât Khisba, Kalaât Sinan, Tajerouine, Essakia, Touiref, Nébeur, Kef.

11) Gouvernorat de Béjà :

Oued Zargua, Testour, Es-Slougua, Gueboulat, Mejez El Bab, Tébourouk, Dougga, Thibar, Sidi Smâil, Ouachtata, Nefza, Amdoun, Maâgoula, Béjà.

12) Gouvernorat de Sousse :

Marché des Gros fruits et légumes, Marché des Gros poissons, Zaouiet Sousse, Sidi El Hani, El Borgine, M'Saken, Messadine, Akouda, Chott Mériem, Hergla, Sidi Bou Ali, Kalâa Kebira, Kondar, Kalâa Seghira, Bouficha, Enfidha, Hammam Sousse.

13) Gouvernorat de Monastir :

Bekalta, Teboulba, Moknine, Ksar Hellal, Béni Hassan, Zéramdine, Djemmal, Bembla, Bouhjar, Lamta, Sayada, Ksibet Médiouni, Ouerdanine, Sahline.

14) Gouvernorat de Kairouan :

Hajeb Ayoun, Nasrallah, Menzel M'Hiri, Cherarda, Bouhajla, Houareb, Chbika, Oueslatia, Ain Jelloula, Haffouz, El Âla, Dhehibat, Dar El Jamia, Sbukha, Kairouan Nord, Kairouan Sud.

15) Gouvernorat de Kasserine :

Hidra, Sidi Shil, Thala, El Ayoun, Khmouda, Foussana, Boudérias, Sahraoui, Teloppe, Feriana, Majel Bel Abbès, Sbitla, Sbiba, Jedeliane, Hassi Férid, Kasserine.

16) Gouvernorat de Mahdia :

Hebira, Chorbane, Ouled Chamekh, Essouassi, El Jem, Boumerdas, Karker, Malloulech, Echabba, Bradâa, Sidi Alouane, Ksour Essaf, Redjich, Hiboun, Ezzahra.

17) Gouvernorat de Sfax :

Bir Salah, El Hancha, El Ghraba, Sakiet Ezzit, Chihia, Merkez Bouassida, Ouled Bousmir, Hzeg, Ellouza, Jbeniana, El Amra, Sakiet Eddaier, Saltania, Sidi Mansour, Merkez Sahnoun, Merkez Kammoun, Merkez Ben Halima, Merkez Mâalla, Bouthaddi, Menzel chaker, Bir Ali, Aguaireb, Kantart Boussaid, Skhira, Châal, Ghraiba, Mahres, Nakta, Thina, Kerkena, ville de Sfax et banlieues.

18) Gouvernorat de Tataouine :

Dhiba, Remada, Smar, Karchaou, Béni M'hira, Ksar El-Haddada, El-Ferech, Gormassa, Ghomrassen, Bir Lahmar, Maztouria, Bir Thlathine, Ksar Ouled Dabbab, Ezzahra, Tataouine, Ksar Aoun, Smar, Ksar Mguebba, Rogba.

19) Gouvernorat de Medenine :

Jemila, Chahbania, Ben Guerdane, Chamakh, Hassi Jerbi, Souihel, Hamadi, El Hichem, Mouensa, Zarsis, Sadouikech, El May, Midoun, Béni Meakel, Mellita, El Riadh, Houmet Essouk, Guellala, Ajim, Boughrara, Sidi Makhlouf, Béni Khedech, Ksar Jedid, Hassi Amor, Koutine.

20) Gouvernorat de Gafsa :

Redaief, Oum Larayess, Mélaoui, BelKhir, El Guetar, Sidi Yaich, M'dhilla, Zannouch, Sned, El Ksar, Tlah, Gafsa Sud, Gafsa Nord.

21) Gouvernorat de Tozeur :

Hazoua, Nafta, Tamerza, Hamma, Deguèche, Tozeur.

22) Gouvernorat de Sidi Bouzid :

Mezzouna, Mekkassi, Menzel Bouzaiane, Errgueb, Saida, Ouled Haffouz, Faiedh, Essouk Djedid, Hichra, Sidi Ali Ben Aoun, Bir Hafey, Jelma, Essabella, Sidi Bouzid.

23) Gouvernorat de Gabès :

Menzel El Habib, El Hamma, Dkillat Toujane, Kettana, Zaret, Arrame, Mareth, Nouvelle Matmata, Matmata ancienne, Oudhref, Métouia, El Akarit, Ghannouche, Chnenni, Bouchemma.

24) Gouvernorat de Kébili :

Kébili Ville, Jemna, Souk El Ahed, El Golâa, Noeïl, El Fouar, Douz, Rjim Maatoug, Zaafrane, Jersine, Blidet, Bechri.

TABLEAU -B-

Les périodes des tournées de vérification des distributeurs de carburant à installation fixe

Société pétrolière	Période
STAROIL	Du 12 janvier 2015 au 20 février 2015
LIBYA OIL TUNISIE	Du 26 janvier 2015 au 3 avril 2015
SNDP « AGIL »	Du 16 mars 2015 au 12 juin 2015
TOTAL TUNISIE	Du 3 août 2015 au 25 septembre 2015
VIVO ENERGY	Du 28 septembre 2015 au 20 novembre 2015

TABLEAU -C-

Caractéristiques métrologiques des instruments de pesage utilisés pour le contrôle des produits préemballés

Echelon de l'instrument de contrôle (en gramme)	Valeur du contenu nominal du produit préemballé
0,1	Quelle que soit le contenu nominal
0,2	à partir de 10 g
0,5	à partir de 50 g
1	à partir de 200 g
2	à partir de 2 kg
5	à partir de 5 kg
10	à partir de 10 kg
20	à partir de 20 kg
50	à partir de 50 kg

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Par décret n° 2014-4320 du 12 décembre 2014.

Madame Leïla Mouna Daly épouse Kâabi, médecin en chef de la santé publique, est chargée des fonctions de directeur de la santé au travail à l'institut de santé et de sécurité au travail.

Par décret n° 2014-4321 du 12 décembre 2014.

Madame Sadika Bellahirech épouse Ben Ahmed, analyste central, est chargée des fonctions de chef de l'unité de tutelle des établissements à la direction du suivi et de la communication à la direction générale de la planification et du suivi au ministère des affaires sociales.

Par décret n° 2014-4322 du 12 décembre 2014.

Monsieur Amine Elleuch, Analyste central, est chargé des fonctions de chef de l'unité des études, de la formation et de l'informatique à la direction régionale des affaires sociales de Sfax.

Par décret n° 2014-4323 du 12 décembre 2014.

Madame Dhouha Rezgui épouse Djelassi, médecin inspecteur régional du travail, est chargée des fonctions de chef de la division de l'inspection médicale et de la sécurité au travail Tunis 2 à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

En application des dispositions de l'article 7 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4324 du 12 décembre 2014.

Monsieur Mourad Assali, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de sous-directeur des relations avec les affiliés à la direction des relations avec les organismes de sécurité sociale et les affiliés à la direction générale de la sécurité sociale au ministère des affaires sociales.

Par décret n° 2014-4325 du 12 décembre 2014.

Madame Narjes Nasraoui, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de l'unité de la solidarité et du développement social à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Kasserine.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4326 du 12 décembre 2014.

Madame Hayet Ben Boubaker épouse Grissa, médecin inspecteur du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité de l'inspection médicale du travail à la division de l'inspection médicale et de la sécurité au travail à la direction régionale des affaires sociales de Sousse.

En application des dispositions de l'article 7 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4327 du 12 décembre 2014.

Madame Boutheina Jlassi épouse Ben Amara, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de chef de l'unité de la solidarité et du développement social à la division de la promotion sociale Tunis 2 à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4328 du 12 décembre 2014.

Madame Radhia Yaacoubi épouse Toukabri, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de l'unité de la promotion des personnes handicapées à la division de la promotion sociale Tunis 2 à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4329 du 12 décembre 2014.

Monsieur Khemais Sillini, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation d'Ettadhamen, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de l'Ariana.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4330 du 12 décembre 2014.

Madame Soufia Essid épouse El Mensi, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de l'unité de la défense sociale à la division de la promotion sociale Tunis 2 à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4331 du 12 décembre 2014.

Madame Fouzia Daghfous épouse Snini, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Dar Chaaben Fehri à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Nabeul.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4332 du 12 décembre 2014.

Madame Radhia Ben Khalifa épouse Maalaoui, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Zawya à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Sousse.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4333 du 12 décembre 2014.

Mademoiselle Samia Chouchane, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Hergla à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Sousse.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4334 du 12 décembre 2014.

Madame Kaouther Bellil épouse Zemmal, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité de la conciliation à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Jendouba.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4335 du 12 décembre 2014.

Monsieur Thameur Benali, travailleur social conseiller, est chargé des fonctions de chef de service à l'unité de gestion par objectifs au ministère des affaires sociales pour la réalisation du projet d'instauration d'une banque de données sur les familles nécessiteuses et à revenu limité.

Par décret n° 2014-4336 du 12 décembre 2014.

Madame Saoussen Souid épouse Ben Amor, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Taboulba à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Monastir.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4337 du 12 décembre 2014.

Madame Saida Ben Hassen épouse Karouma, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Sehline à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Monastir.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4338 du 12 décembre 2014.

Madame Dhouha Echi épouse Echi, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Bardo à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4339 du 12 décembre 2014.

Madame Faouzia Bouchnak épouse L'Hbib, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Mornaguia à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de la Manouba.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4340 du 12 décembre 2014.

Monsieur Fethi Frija, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Jamal à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Monastir.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4341 du 12 décembre 2014.

Monsieur Chokri Zaier, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Moknine à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Monastir.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4342 du 12 décembre 2014.

Madame Fadoua Rouatbi épouse Ibn Jnena, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale d'El Kalâa Essoghra à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Sousse.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4343 du 12 décembre 2014.

Madame Lamia Meherzi épouse Karabaka, médecin principal de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de la formation continue à la sous-direction de la formation à l'institut supérieur de l'éducation spécialisée.

Par décret n° 2014-4344 du 12 décembre 2014.

Madame Lamia Gmati épouse Sokraf, psychologue, est chargée des fonctions de chef de service d'accueil et de protection à la sous-direction de protection sociale et d'intégration au centre de protection sociale des enfants de Tunis.

Par décret n° 2014-4345 du 12 décembre 2014.

Monsieur Adel Radaoui, travailleur social conseiller, est chargé des fonctions de chef de service de la solidarité à l'unité de la solidarité et du développement social à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Mahdia.

Par décret n° 2014-4346 du 12 décembre 2014.

Madame Saida Khlifi épouse Ben Ismail, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de chef de service du développement social à l'unité de la solidarité et du développement social à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Ben Arous.

Par décret n° 2014-4347 du 12 décembre 2014.

Monsieur Moez Thabti, travailleur social conseiller, est chargé des fonctions de chef de service de l'intégration éducative et professionnelle à l'unité de la promotion des personnes handicapées à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Mahdia.

Par décret n° 2014-4348 du 12 décembre 2014.

Mademoiselle Sihem Chouichi, psychologue, est chargée des fonctions de chef de service de l'enfance à l'unité de la défense sociale à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Tozeur.

Par décret n° 2014-4349 du 12 décembre 2014.

Monsieur Mohamed Ali Darouiche, travailleur social principal, est chargé des fonctions de chef de service de la prévention et de la protection à l'unité de la promotion des personnes handicapées à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Ben Arous.

Par décret n° 2014-4350 du 12 décembre 2014.

Madame Badia Rafaâ épouse Abdelouahid, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de service de la prévention et de la protection à l'unité de la promotion des personnes handicapées à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Gabès.

Par décret n° 2014-4351 du 12 décembre 2014.

Madame Inès Akkari épouse Mili, psychologue, est chargée des fonctions de chef de service du développement social à l'unité de la solidarité et du développement social à la division de la promotion sociale Tunis 2 à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

Par décret n° 2014-4352 du 12 décembre 2014.

Mademoiselle Basma Kammoun, psychologue, est chargée des fonctions de chef de service de l'enfance à l'unité de la défense sociale à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Monastir.

Par décret n° 2014-4353 du 12 décembre 2014.

Monsieur Raouf Aloui, psychologue, est chargé des fonctions de chef de service de l'enfance à l'unité de la défense sociale à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Jendouba.

Par décret n° 2014-4354 du 12 décembre 2014.

Madame Faouzia Slimani épouse Slimani, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de service de l'encadrement et de l'insertion au centre de défense et d'intégration sociales de Kairouan.

Par décret n° 2014-4355 du 12 décembre 2014.

Madame Lamia Darouiche épouse Ghnimi, psychologue, est chargée des fonctions de chef de service de l'enfance à l'unité de la défense sociale à la division de la promotion sociale Tunis 2 à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

Par décret n° 2014-4356 du 12 décembre 2014.

Mademoiselle Sameh Trabelsi, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de service de la solidarité à l'unité de la solidarité et du développement social à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Nabeul.

Par décret n° 2014-4357 du 12 décembre 2014.

Monsieur Hassan Mahjoubi, travailleur social principal, est chargé des fonctions de chef de service du développement social à l'unité de la solidarité et du développement social à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Sfax.

Arrêté du ministre des affaires sociales du 9 décembre 2014, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'ingénieurs principaux appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques au titre de l'année 2013.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, tel que modifié et complété par le décret n° 2001-1748 du 1^{er} août 2001 et le décret n° 2009-113 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre des affaires sociales du 28 septembre 2000, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'ingénieurs principaux appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, tel que complété par les arrêtés du 27 février 2002, 26 juillet 2004, 26 juillet 2006, et 29 juin 2007.

Arrête :

Article premier - Est ouvert, au ministère des affaires sociales, le 6 mars 2015 et jours suivants, un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'ingénieurs principaux appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de poste à pourvoir est fixé à trois (3) postes répartis comme suit :

Spécialité	Nombre de postes	Lieu d'affectation
Génie civil	2	Tunis
Génie informatique	1	

Art. 3 - Les dossiers de candidatures doivent être déposés au bureau d'ordre central du ministère des affaires sociales ou adressés par lettres recommandées.

Art. 4 - La liste d'inscription des candidatures est clôturée le 6 février 2015.

Tunis, le 9 décembre 2014.

Le ministre des affaires sociales

Ahmed Ammar Youmbai

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre des affaires sociales du 9 décembre 2014, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement des techniciens principaux au titre de l'année 2013.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret n° 2003-2633 du 23 décembre 2003 et le décret n° 2009-114 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre des affaires sociales du 3 décembre 2005, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur épreuves pour le recrutement des techniciens principaux, tel que modifié et complété par l'arrêté du 20 septembre 2012.

Arrête :

Article premier - Est ouvert, au ministère des affaires sociales, le 15 mars 2015 et jours suivants, un concours externe sur épreuves pour le recrutement des techniciens principaux.

Art. 2 - Le nombre de poste à pourvoir est fixé à cinq (5) postes, repartis comme suit :

Nombre des postes	Spécialité
3	Bâtiments
1	Santé et sécurité au travail
1	Electricité

Art. 3 - Les dossiers de candidatures doivent être déposés au bureau d'ordre central du ministère des affaires sociales ou adressés par lettres recommandées.

Art. 4 - La liste d'inscription des candidatures est clôturée le 13 février 2015.

Tunis, le 9 décembre 2014.

Le ministre des affaires sociales

Ahmed Ammar Youmbai

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre des affaires sociales du 9 décembre 2014, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement des techniciens supérieurs de la santé publique au titre de l'année 2013.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 2000-1688 du 17 juillet 2000, fixant le statut particulier du corps commun des techniciens supérieurs de la santé publique,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre des affaires sociales et de la solidarité du 4 décembre 2002, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur épreuves pour le recrutement des techniciens supérieurs de la santé publique, tel que complété par les arrêtés du 9 décembre 2003, 26 juillet 2004 et 29 juin 2007.

Arrête :

Article premier - Est ouvert, au ministère des affaires sociales, le 22 mars 2015 et jours suivants, un concours externe sur épreuves pour le recrutement des techniciens supérieurs de la santé publique.

Art. 2 - Le nombre de poste à pourvoir est fixé à dix (10) postes, répartis comme suit :

Nombre des postes	Spécialité	Lieu d'affectation
2	Physiothérapie	Sfax
4		Mannouba
2		Ariana
2	Hygiène et sécurité au travail	Mannouba

Art. 3 - Les dossiers de candidatures doivent être déposés au bureau d'ordre central du ministère des affaires sociales ou adressés par lettres recommandées.

Art. 4 - La liste d'inscription des candidatures est clôturée le 20 février 2015.

Tunis, le 9 décembre 2014.

Le ministre des affaires sociales

Ahmed Ammar Youmbai

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE, DES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION**

Par décret n° 2014-4358 du 9 décembre 2014.

Monsieur Khaled Ghdira, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur général de l'agence nationale de promotion de la recherche scientifique, à compter du 1^{er} septembre 2014.

Par décret n° 2014-4359 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mohamed Jmail, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur du centre de recherche en informatique, multimédia et traitement numérique des données au technopole de Sfax, à compter du 18 août 2014.

Par décret n° 2014-4360 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mohsen Fazaa, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de directeur à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2014-4361 du 16 décembre 2014.

Madame Sonia Gharssallah, inspecteur central des communications, est chargée des fonctions de directeur d'administration centrale du suivi de la réalisation des résultats du sommet mondial sur la société de l'information au niveau régional et international à l'unité de gestion par objectifs pour le suivi des résultats du sommet mondial sur la société de l'information au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication (section technologies de l'information et de la communication).

Par décret n° 2014-4362 du 9 décembre 2014.

Mademoiselle Imen Bouassida, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) au centre universitaire d'Art dramatique et d'activités culturelles.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4363 du 9 décembre 2014.

Monsieur Faouzi Ghorbel, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur de l'école nationale des sciences de l'informatique, à compter du 20 mai 2014.

Par décret n° 2014-4364 du 9 décembre 2014.

Madame Nabiha Bayoudh épouse Abbas, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de directeur des affaires académiques et du partenariat scientifique à l'université de Gabès.

Par décret n° 2014-4365 du 9 décembre 2014.

Monsieur Sami Zghal, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur des études, vice doyen à la faculté des sciences juridiques, économiques et de gestion de Jendouba.

Par décret n° 2014-4366 du 9 décembre 2014.

Monsieur Borhen Dachraoui, administrateur en chef, est chargé des fonctions de secrétaire général de l'université de Jendouba.

En application des dispositions de l'article 16 du décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4367 du 9 décembre 2014.

Mademoiselle Basma Ben Mesbeh, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de sous-directeur des pôles technologiques à la direction des pôles technologiques à la direction générale de la valorisation de la recherche au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2014-4368 du 9 décembre 2014.

Madame Hayet Khazri épouse Fray, administrateur en chef, est chargée des fonctions de sous-directeur des examens et concours d'accès aux cycles de formation universitaire à la direction des examens et concours universitaires à la direction générale de l'enseignement supérieur au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2014-4369 du 9 décembre 2014.

Monsieur Sofien Nefzi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2014-4370 du 9 décembre 2014.

Monsieur Hedi Khamassi, analyste central, est chargé des fonctions de sous-directeur de la formation à la direction des instituts supérieurs des études technologiques à la direction générale des études technologiques au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2014-4371 du 9 décembre 2014.

Monsieur Lotfi Chebbi, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) à la cité universitaire Zama à Siliana.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4372 du 9 décembre 2014.

Monsieur Zoubeir Khamassi, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) au restaurant universitaire Hannibal au Kef.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4373 du 9 décembre 2014.

Madame Sihem Baccouche épouse Montasri, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) au centre culturel universitaire "Yahia Ben Omar" à Sousse.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4374 du 16 décembre 2014.

Monsieur Mansour Bettaieb, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur du contentieux à la direction des affaires juridiques et du contentieux à la direction générale des services communs au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication (section technologies de l'information et de la communication).

Par décret n° 2014-4375 du 16 décembre 2014.

Madame Asma Khanfir épouse Ben Amor, ingénieur en chef, est chargée des fonctions de sous-directeur d'administration centrale à l'unité de gestion par objectifs au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication (section technologies de l'information et de la communication) pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat.

Par décret n° 2014-4376 du 9 décembre 2014.

Madame Kaouther Marouani épouse Djjobi, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de sous-directeur de la rénovation des programmes à la direction de la rénovation des programmes et de la pédagogie à la direction générale de la rénovation universitaire au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2014-4377 du 9 décembre 2014.

Madame Samia Jami épouse Riahi, conservateur des bibliothèques ou de documentation, est chargée des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) au foyer universitaire Chawki El Menzah VII.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4378 du 9 décembre 2014.

Madame Soumaya Hayouni épouse Lazheri, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de sous-directeur de la planification et des équipements à la direction des instituts supérieurs des études technologiques à la direction générale des études technologiques au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2014-4379 du 9 décembre 2014.

Mademoiselle Houda Themri, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur d'informatique.

Par décret n° 2014-4380 du 9 décembre 2014.

Monsieur Makram Laatiri, administrateur en chef, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur de musique de Sousse

Par décret n° 2014-4381 du 9 décembre 2014.

Madame Nahla Jomni épouse Hamouda, administrateur en chef, est chargée des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur de transport et de la logistique de Sousse.

Par décret n° 2014-4382 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mohamed Salah Zaibi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Bizerte.

Par décret n° 2014-4383 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mohamed Ali Krouma, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'école nationale des sciences et technologies avancées à Borj Cedria.

Par décret n° 2014-4384 du 9 décembre 2014.

Monsieur Kamel Karoui, conservateur des bibliothèques ou de documentation, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des études technologiques de Bizerte.

Par décret n° 2014-4385 du 9 décembre 2014.

Mademoiselle Mouna Meddani, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est chargée des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des sciences humaines et sociales de Tunis.

Par décret n° 2014-4386 du 9 décembre 2014.

Monsieur Naceur Ayari, professeur principal hors classe de l'enseignement, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Kairouan.

Par décret n° 2014-4387 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mourad Manai, administrateur en chef, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'école supérieure de la statistique et de l'analyse de l'information.

Par décret n° 2014-4388 du 9 décembre 2014.

Monsieur Soltan Trabelsi, administrateur en chef, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'école supérieure des sciences économiques et commerciales de Tunis.

Par décret n° 2014-4389 du 9 décembre 2014.

Monsieur Ali Dagachi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des études technologiques de Kébili.

Par décret n° 2014-4390 du 9 décembre 2014.

Mademoiselle Noura Mekni, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des sciences, mathématiques, physiques et naturelles.

Par décret n° 2014-4391 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mustapha Hedhli, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des études technologiques de Bizerte.

Par décret n° 2014-4392 du 9 décembre 2014.

Madame Kaouther Mastour, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de secrétaire principal d'université pour exercer les fonctions de sous-directeur des affaires juridiques, des archives et de la publication à la direction des services communs à l'université de Kairouan.

Par décret n° 2014-4393 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mohamed Saadaoui, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des sciences de Sfax.

Par décret n° 2014-4394 du 9 décembre 2014.

Madame Saida Ben Amer épouse Makhlouf, ingénieur principal, est chargée des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'école nationale d'ingénieurs de Tunis.

Par décret n° 2014-4395 du 9 décembre 2014.

Monsieur Nizar Kriaa, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'école supérieure des sciences et de technologie de Hammam Sousse.

Par décret n° 2014-4396 du 9 décembre 2014.

Madame Asma Jlassi, bibliothécaire ou documentaliste, est chargée des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur de l'informatique et de gestion de Kairouan.

Par décret n° 2014-4397 du 9 décembre 2014.

Monsieur Karim Jaber, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'école nationale d'électronique et des télécommunications de Sfax.

Par décret n° 2014-4398 du 9 décembre 2014.

Monsieur Younes Ayadi, technicien en chef, est chargé des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des sciences de Sfax.

Par décret n° 2014-4399 du 9 décembre 2014.

Madame Labiba Ayadi épouse Hdiji, analyste central, est chargée des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des sciences économiques et de gestion de Sfax.

Par décret n° 2014-4400 du 9 décembre 2014.

Monsieur Ahmed Bouaicha, ingénieur principal, est chargé des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'école nationale d'ingénieurs de Tunis.

Par décret n° 2014-4401 du 9 décembre 2014.

Madame Samiha Annabi, ingénieur principal, est chargée des fonctions de secrétaire d'université pour exercer les fonctions de chef de service des affaires estudiantines à la sous-direction des affaires pédagogiques et de la vie universitaire à la direction des affaires académiques et du partenariat scientifiques à l'université de Gabès.

Par décret n° 2014-4402 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mohamed Rahali, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire d'université pour exercer les fonctions de chef de service de la comptabilité et de la supervision des budgets des établissements à la sous-direction des affaires financières, à la direction des services communs à l'université de Gafsa.

Par décret n° 2014-4403 du 9 décembre 2014.

Monsieur Faouzi Hamdi, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de directeur adjoint d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) à la cité universitaire Okba Ibn Nafaa à Kairouan.

En application des dispositions de l'article 4 (bis) du décret n° 2009-2448 du 24 août 2009, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4404 du 9 décembre 2014.

Madame Wassila Khelifi, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service du paiement des salaires du personnel à la sous-direction des affaires administratives et financières à la direction des services communs à l'office des œuvres universitaires pour le Nord au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2014-4405 du 9 décembre 2014.

Madame Karima Chabaane épouse Ben Salem, bibliothécaire ou documentaliste, est chargée des fonctions de directeur de bibliothèque d'établissement d'enseignement supérieure de recherche à l'institut supérieur de finances et de fiscalité de Sousse.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 92-1353 du 20 juillet 1992 susvisé, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4406 du 9 décembre 2014.

Monsieur Abdessattar Essid, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de directeur adjoint d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) à la cité universitaire Zama à Siliana.

En application des dispositions de l'article 4 (bis) du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4407 du 9 décembre 2014.

Monsieur Taoufik Nakache, technicien supérieur principal de la santé publique, est chargé des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (B) au restaurant universitaire du technopôle de Borj-Cedria.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4408 du 9 décembre 2014.

Madame Meriam Madiouni, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de service du suivi de la réalisation des projets des pôles technologiques à la sous-direction des pôles technologiques à la direction des pôles technologiques à la direction générale de la valorisation de la recherche au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2014-4409 du 9 décembre 2014.

Monsieur Issam Ben Ghanem, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de service des relations et du partenariat avec le secteur universitaire et de recherche à la sous-direction du réseau national d'information scientifique et technique à la direction de l'information scientifique et technique au centre national universitaire de documentation scientifique et technique au ministère de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique des technologies de l'information et de la communication.

Par décret n° 2014-4410 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mohamed Ouakad, maître de conférences, est nommé professeur de l'enseignement supérieur en sciences géologiques à la faculté des sciences de Gafsa, à compter du 30 septembre 2013.

Par décret n° 2014-4411 du 9 décembre 2014.

Les maîtres de conférences dont les noms suivent sont nommés professeurs de l'enseignement supérieur conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Nabil Zouari	Faculté des sciences de Sfax	chimie	30 novembre 2013
Mohamed Toumi	Faculté des sciences de Sfax	chimie	30 novembre 2013
Zakaria Elaoud	Faculté des sciences de Sfax	chimie	30 novembre 2013
Mohamed Kossentini	Institut supérieur de biotechnologie de Sfax	chimie	30 novembre 2013
Besma Samet épouse Mnif	Ecole nationale d'ingénieurs de Sfax	chimie	30 novembre 2013
Faouzi Hlel	Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Sfax	chimie	30 novembre 2013
Hatem Abid	Faculté des lettres et des sciences humaines de Sfax	langue, lettres et civilisation arabes	28 décembre 2013
Mustafa Trabelsi	Faculté des lettres et des sciences humaines de Sfax	langue, lettres et civilisation françaises	16 janvier 2014
Hafedh Trabelssi	Ecole nationale d'ingénieurs de Sfax	Systèmes électriques	25 janvier 2014
Akila Sellemi épouse Baklouti	Faculté des lettres et des sciences humaines de Sfax	langue, lettres et civilisation anglaises	5 février 2014

Par décret n° 2014-4412 du 9 décembre 2014.

Monsieur Amor Hajri est nommé dans le grade de maître de conférences en sciences pharmaceutiques, à l'institut supérieur de biotechnologie de Sidi Thabet, à compter du 21 avril 2014.

Par décret n° 2014-4413 du 9 décembre 2014.

Les maîtres assistants de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont nommés maîtres de conférences conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la Nomination
Aziz Rabhi	Ecole supérieure des sciences et de technologie de Hammam Sousse	Physique	27 octobre 2013
Mohamed Lasaad Ammari	Ecole nationale d'ingénieurs de Sousse	Télécommunications	29 novembre 2013
Ayoub Nefzi	Institut supérieur de gestion de Sousse	marketing	17 décembre 2013
Nizar Ben Saad	Faculté des lettres et des sciences humaines de Sousse	langue, lettres et civilisation françaises	25 février 2014

Par décret n° 2014-4414 du 12 décembre 2014.

Les enseignants de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont maintenus en activité pour une année après atteinte de l'âge légal de mise à la retraite, à compter du 1^{er} octobre 2014, conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Grade	Durée du maintien
Farouk Kriaa	Professeur de l'enseignement supérieur	2 ^{ème} année
Mohamed Kameleddine Guaha	Professeur de l'enseignement supérieur	1 ^{ère} année
Abdelaziz Ghanouni	Professeur de l'enseignement supérieur	1 ^{ère} année
Mohamed Moalla	Professeur de l'enseignement supérieur	1 ^{ère} année
Hamid Amiri	Professeur de l'enseignement supérieur	1 ^{ère} année
Abdelatif Boudabousse	Professeur de l'enseignement supérieur	1 ^{ère} année
Amor Ifa Kraiem	Maître assistant de l'enseignement supérieur	3 ^{ème} année
Hayet Ben Chrada	Maître assistant de l'enseignement supérieur	3 ^{ème} année
Naima Mefteh Tlili	Maître assistant de l'enseignement supérieur	3 ^{ème} année
Taher Ben Hlel	Maître assistant de l'enseignement supérieur	2 ^{ème} année
Habib Jammoussi	Maître assistant de l'enseignement supérieur	2 ^{ème} année
Fathi Ben Abed	Maître assistant de l'enseignement supérieur	2 ^{ème} année
Bechir Mrabet	Maître assistant de l'enseignement supérieur	2 ^{ème} année
Hassen Ben Naceur	Maître assistant de l'enseignement supérieur	1 ^{ère} année
Mohamed Baldi	Maître assistant de l'enseignement supérieur	1 ^{ère} année
Othmen Ben Taleb	Maître assistant de l'enseignement supérieur	1 ^{ère} année
Raoudha Besbess	Maître assistant de l'enseignement supérieur	1 ^{ère} année
Salem Ben Brahim	Maître assistant de l'enseignement supérieur	1 ^{ère} année
Nouri Lajmi	Maître assistant de l'enseignement supérieur	1 ^{ère} année
Jamil Hajri	Maître assistant de l'enseignement supérieur	1 ^{ère} année
Asma Abdenadheur Jammoussi	Maître assistant de l'enseignement supérieur	1 ^{ère} année
Ayadi Haji	Maître assistant de l'enseignement supérieur	1 ^{ère} année
Naziha Ouesleti	Maître assistant de l'enseignement supérieur	1 ^{ère} année

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication et du ministre de l'agriculture du 16 décembre 2014, portant création des laboratoires de recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche agricole.

Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication et le ministre de l'agriculture,

Vu la constitution et notamment son article 148,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 90-72 du 30 juillet 1972, portant création de l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles,

Vu la loi d'orientation n° 96-6 du 31 janvier 1996, relative à la recherche scientifique et au développement technologique, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2006-73 du 9 novembre 2006,

Vu la loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur, telle que modifiée par le décret-loi n° 20 11-31 du 26 avril 2011,

Vu le décret n° 91-104 du 21 janvier 1991, portant organisation et attributions de l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2010-1318 du 31 mai 2010,

Vu le décret n° 97-941 du 19 mai 1997, fixant la composition et les modalités de fonctionnement du comité national d'évaluation des activités de recherche scientifique, tel que modifié par le décret n° 2005-2311 du 15 août 2005,

Vu le décret n° 2009-644 du 2 mars 2009, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des laboratoires de recherche, des unités de recherche et des consortiums de recherche et notamment ses articles 6 et 8,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté des ministres de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie, des affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger, de l'agriculture et des ressources hydrauliques, de la santé publique, des technologies de la communication, de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique, de la culture et de la sauvegarde du patrimoine, des affaires de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées et du tourisme du 9 août 2007, fixant la liste des établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant de chaque université,

Sur demande des directeurs des établissements d'enseignement supérieur et de recherche agricole concernés,

Après avis des conseils scientifiques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche agricole concernés,

Sur proposition des présidents des universités concernées,

Après avis des conseils des universités concernées,

Après avis du comité national d'évaluation des activités de recherche scientifique.

Arrêtent :

Article premier - Sont créés, au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche agricole, les laboratoires de recherche identifiés par leur dénomination conformément au tableau suivant :

Université	Etablissement d'enseignement supérieur et de recherche agricole	Dénomination du laboratoire de recherche
Université de Carthage	Institut national agronomique de Tunisie	Génétique et amélioration des céréales.
		Bio-agresseurs et protection intégrée en agriculture.
Université de Manouba	Ecole nationale de médecine vétérinaire	Gestion de la santé et de la qualité des productions animales.
Université de Jendouba	Ecole supérieure d'agriculture du Kef	Appui à la durabilité des systèmes de production agricole dans la région du Nord-Ouest.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 décembre 2014.

Le ministre de l'agriculture

Lassaad Lachaal

Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication

Taoufik Jelassi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

MINISTERE DE LA SANTE

Par décret n° 2014-4415 du 9 décembre 2014.

Madame Najoua Trabelsi née Zaag, administrateur général de la santé publique, est chargée des fonctions de directeur des services généraux et de la maintenance à l'hôpital « Abderrahmane Mami » de pneumo-physiologie de l'Ariana.

Par décret n° 2014-4416 du 9 décembre 2014.

Madame Wided Bouziri épouse Kammoun, administrateur en chef de la santé publique, est chargée des fonctions de directeur des affaires financières et de la comptabilité à l'hôpital « Charles Nicolle » de Tunis.

Par décret n° 2014-4417 du 9 décembre 2014.

Monsieur Khelifa Rguez, administrateur en chef, est chargé des fonctions de directeur des systèmes d'information à l'hôpital « Farhat Hached » de Sousse.

Par décret n° 2014-4418 du 9 décembre 2014.

Le docteur Amor Hedfi, médecin major de la santé publique, est chargé des fonctions de directeur de la santé préventive à la direction régionale de la santé publique de Tozeur.

Par décret n° 2014-4419 du 9 décembre 2014.

Monsieur Kamel Tabai, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur de la maintenance biomédicale et des études techniques à la direction de la maintenance et des études techniques à l'hôpital « La Rabta » de Tunis.

Par décret n° 2014-4420 du 9 décembre 2014.

Le docteur Slim Tlijani, médecin principal de la santé publique, est chargé des fonctions de sous-directeur de la santé de base à la direction de la santé préventive à la direction régionale de la santé publique de Tozeur.

Par décret n° 2014-4421 du 9 décembre 2014.

Le docteur Mohamed Rouis, médecin principal de la santé publique, est chargé des fonctions de sous-directeur des services communs à la direction régionale de la santé publique de Kairouan.

Par décret n° 2014-4422 du 9 décembre 2014.

Le docteur Salah Kachbouri, inspecteur régional de la santé publique, est chargé des fonctions de sous-directeur de la promotion des structures et des établissements sanitaires publics à la direction de la promotion des prestations sanitaires à la direction régionale de la santé publique de Kasserine.

Par décret n° 2014-4423 du 9 décembre 2014.

Madame Hadda Chebbi, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de sous-directeur des rémunérations à la direction des ressources humaines à l'hôpital « La Rabta » de Tunis.

Par décret n° 2014-4424 du 9 décembre 2014.

Le docteur Salem Nasri, médecin de la santé publique, est chargé des fonctions de sous-directeur de la santé de base à la direction de la santé préventive à la direction régionale de la santé publique de Gafsa.

Par décret n° 2014-4425 du 9 décembre 2014.

Madame Houda Amara, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de sous-directeur des affaires financières et de la comptabilité à la direction des affaires financières et de la comptabilité à l'hôpital « Sahloul » de Sousse.

Par décret n° 2014-4426 du 9 décembre 2014.

Madame Najah Krefa épouse Zramdini, administrateur conseiller de la santé publique, est chargée des fonctions de sous-directeur de la gestion des affaires des malades à l'hôpital « Tahar Sfar » de Mahdia.

Par décret n° 2014-4427 du 9 décembre 2014.

Le docteur Souhail Gharsalli, médecin de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de l'organisation des soins et de la formation à la sous-direction de la gestion des soins à l'hôpital régional de Kasserine.

Par décret n° 2014-4428 du 9 décembre 2014.

Monsieur Barhoum Benali, administrateur de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de la facturation à la sous-direction de la facturation à la direction de la gestion des affaires des malades à l'hôpital « Hédi Chaker » de Sfax.

Par décret n° 2014-4429 du 9 décembre 2014.

Madame Rym Amraoui, administrateur conseiller de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de l'approvisionnement et des services auxiliaires à l'hôpital régional « Mahmoud El Matri » de l'Ariana.

Par décret n° 2014-4430 du 9 décembre 2014.

Mademoiselle Hanene Achouri, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de la facturation à la sous-direction des affaires des malades à l'hôpital régional de Kasserine.

Par décret n° 2014-4431 du 9 décembre 2014.

Madame Wajiha Gharbi, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service du recouvrement à la sous-direction des affaires financières à la direction des affaires financières et de la comptabilité à l'hôpital « Charles Nicolle » de Tunis.

Par décret n° 2014-4432 du 9 décembre 2014.

Madame Samiha Boukettaya épouse Ferjani, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service du personnel et de la formation à la sous-direction du personnel à la direction des ressources humaines à l'hôpital « Habib Bourguiba » de Sfax.

Par décret n° 2014-4433 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mansour Sassi, administrateur de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service des affaires des malades à l'hôpital régional de Jebeniana.

Par décret n° 2014-4434 du 9 décembre 2014.

Madame Lamia Ksontini épouse Borji, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de la comptabilité et de recouvrement à la sous-direction des affaires financières et de la comptabilité à la direction des affaires financières et de la comptabilité à l'institut « Mohamed Kassab » d'orthopédie de Ksar Saïd.

Par décret n° 2014-4435 du 9 décembre 2014.

Madame Wided Aouidi épouse Jebira, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de la gestion du stock à la sous-direction de l'approvisionnement à l'hôpital « Abderrahmane Mami » de pneumo-phtisiologie de l'Ariana.

Par décret n° 2014-4436 du 9 décembre 2014.

Madame Imen Chaieb, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de la comptabilité à la sous-direction des affaires financières et de la comptabilité à la direction des affaires financières et de la comptabilité à l'hôpital « Sahloul » de Sousse.

Par décret n° 2014-4437 du 9 décembre 2014.

Le docteur Imed Ben Mohamed Sghaier, médecin de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de l'information et des programmes sanitaires à la sous-direction de la santé de base à la direction de la santé préventive à la direction régionale de la santé publique de Siliana.

Par décret n° 2014-4438 du 9 décembre 2014.

Madame Najet Aloui, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières à la sous-direction des services communs à la direction régionale de la santé publique de Mannouba.

Par décret n° 2014-4439 du 9 décembre 2014.

Madame Chema Stiti épouse Ghazouani, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service des achats et de la gestion des stocks à la sous-direction de l'approvisionnement et des services auxiliaires à l'hôpital régional de Jendouba.

Par décret n° 2014-4440 du 9 décembre 2014.

Madame Najoua Mestiri épouse Jebali, administrateur conseiller de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service des affaires juridiques et du contentieux à l'hôpital « Habib Bourguiba » de Sfax.

Par décret n° 2014-4441 du 9 décembre 2014.

Mademoiselle Neila Ouerghi, administrateur conseiller de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières à la sous-direction des services communs à la direction régionale de la santé publique de Ben Arous.

Par décret n° 2014-4442 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mourad Ben Moussa, administrateur de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service financier à la sous-direction des affaires financières et de la comptabilité à la direction des affaires financières et de la comptabilité à l'institut « Mohamed Kassab » d'orthopédie de Ksar Saïd.

Par décret n° 2014-4443 du 9 décembre 2014.

Madame Ines Chelly, administrateur conseiller de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service des achats à la sous-direction de l'approvisionnement à l'hôpital « Sahloul » de Sousse.

Par décret n° 2014-4444 du 9 décembre 2014.

Madame Dalel Kamoun, médecin vétérinaire sanitaire, est chargée des fonctions de chef de service de la commercialisation des produits pharmaceutiques et para pharmaceutiques à la sous-direction de l'industrie des produits pharmaceutiques et para pharmaceutiques et du contrôle de leur commercialisation à la direction du médicament et de l'industrie pharmaceutique à l'unité de la pharmacie et du médicament au ministère de la santé.

Par décret n° 2014-4445 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mabrouk El Horr, technicien supérieur major de la santé publique, est chargé des fonctions de secrétaire principal à l'école supérieure des sciences et techniques de la santé de Sousse.

Par décret n° 2014-4446 du 9 décembre 2014.

Le docteur Rana Ghuiloufi épouse Boukataya, médecin vétérinaire sanitaire spécialiste, est chargée des fonctions de chef de service des laboratoires d'hygiène et d'analyse des denrées d'origine animale à l'institut national "Zouhaier Kallal" de nutrition et de technologie alimentaire.

Par décret n° 2014-4447 du 9 décembre 2014.

Le docteur Samira Lamloumi née Hammoudi, médecin spécialiste principal de la santé publique est chargée des fonctions de chef de service de pneumologie à l'hôpital régional de Zarzis.

Par décret n° 2014-4448 du 9 décembre 2014.

Le docteur Mohamed Mehdi Chabâne, médecin spécialiste de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de chirurgie orthopédique à l'hôpital régional de Zarzis.

Par décret n° 2014-4449 du 9 décembre 2014.

Le docteur Issam Loukil, médecin spécialiste de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de chirurgie à l'hôpital régional de Tataouine.

Par décret n° 2014-4450 du 9 décembre 2014.

Le docteur Mohamed Hedi Souissi, médecin principal de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de médecine des urgences à l'hôpital régional de Kheireddine.

Par décret n° 2014-4451 du 9 décembre 2014.

Le docteur Saida Belhaj, médecin principal de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de la coordination médicale au groupement de santé de base de l'Ariana.

Par décret n° 2014-4452 du 9 décembre 2014.

Le docteur Fayrouz Ben Radhia épouse Nessib, médecin spécialiste major de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service des consultations externes à l'hôpital régional "Mahmoud El Matri" de l'Ariana.

Par décret n° 2014-4453 du 9 décembre 2014.

Le docteur Fathi Jaadari, médecin spécialiste de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service d'O.R.L à l'hôpital régional de Zarzis.

Par décret n° 2014-4454 du 9 décembre 2014.

Le docteur Ridha Mlaouihi, médecin principal de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de médecine générale à l'hôpital régional de Tabarka

Par décret n° 2014-4455 du 9 décembre 2014.

Le docteur Abdelhamid Fkih Fraj, médecin principal de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de circonscription sanitaire de Kalaa Elkobra du gouvernorat de Sousse.

Par décret n° 2014-4456 du 9 décembre 2014.

Le docteur Oula Attia, médecin major de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de circonscription sanitaire d'El Jem du gouvernorat de Mahdia.

Par décret n° 2014-4457 du 9 décembre 2014.

Le docteur Sameh Ghozzi, médecin principal de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de circonscription sanitaire de Grombalia du gouvernorat de Nabeul.

Par décret n° 2014-4458 du 9 décembre 2014.

Le docteur Zeineb Saoud, médecin major de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de circonscription sanitaire d'Ezzahra du gouvernorat de Ben Arous.

Par décret n° 2014-4459 du 9 décembre 2014.

Le docteur Nabila Gaddour épouse Neili, médecin major de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de circonscription sanitaire de Cité El Khadhra du gouvernorat de Tunis.

Arrêté du ministre de la santé du 16 décembre 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre de la santé publique,

Vu la constitution et notamment son article 148,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-1844 du 2 décembre 1991, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement des établissements publics de santé, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 93-676 du 29 mars 1993,

Vu le décret n° 91-1845 du 2 décembre 1991, fixant le régime de rémunération ainsi que les conditions de nomination des directeurs généraux et des personnels administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel au sein des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-3658 du 3 octobre 2014, portant nomination de Monsieur Lotfi Boughamoura, administrateur conseiller de la santé publique, directeur général de l'hôpital « Béchir Hamza » d'enfants de Tunis,

Vu l'arrêté du ministre de la santé publique du 10 juin 2003, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel de la santé publique.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif et conformément au décret n° 75-384 du 17 juin 1975, le ministre de la santé délègue à Monsieur Lotfi Boughamoura, administrateur conseiller de la santé publique, directeur général de l'hôpital « Béchir Hamza » d'enfants de Tunis, le droit de signature des rapports de traduction devant le conseil de discipline et des décisions de sanctions disciplinaires, à l'exception de la sanction de révocation, et ce, pour les agents relevant de son autorité et n'appartenant pas aux corps médical et juxtamédical ou aux cadres administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel.

Art. 2 - Cette délégation est accordée sous réserve des dispositions de l'arrêté du 10 juin 2003, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel de la santé publique.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 décembre 2014.

Le ministre de la santé

Mohamed Salah Ben Ammar

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre de la santé du 16 décembre 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre de la santé publique,

Vu la constitution et notamment son article 148,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-1844 du 2 décembre 1991, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement des établissements publics de santé, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 93-676 du 29 mars 1993,

Vu le décret n° 91-1845 du 2 décembre 1991, fixant le régime de rémunération ainsi que les conditions de nomination des directeurs généraux et des personnels administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel au sein des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-3099 du 21 août 2014, portant intégration de Monsieur Radhouane Harbi inspecteur en chef des services financiers, détaché auprès du ministère de la santé, dans le grade d'administrateur en chef de la santé publique, à compter du 3 novembre 2011,

Vu le décret n° 2014-3662 du 3 octobre 2014, nommant Monsieur Radhouane Harbi, inspecteur en chef des services financiers, directeur général de l'hôpital « Fattouma Bourguiba » de Monastir, à compter du 25 août 2014,

Vu l'arrêté du ministre de la santé publique du 10 juin 2003, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel de la santé publique.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif et conformément au décret n° 75-384 du 17 juin 1975, le ministre de la santé délègue à Monsieur Radhouane Harbi, administrateur en chef de la santé publique, directeur général de l'hôpital « Fattouma Bourguiba »

de Monastir, le droit de signature des rapports de traduction devant le conseil de discipline et des décisions de sanctions disciplinaires, à l'exception de la sanction de révocation, et ce, pour les agents relevant de son autorité et n'appartenant pas aux corps médical et juxta médical ou aux cadres administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel.

Art. 2 - Cette délégation est accordée sous réserve des dispositions de l'arrêté du 10 juin 2003, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel de la santé publique.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 décembre 2014.

Le ministre de la santé

Mohamed Salah Ben Ammar

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre de la santé du 16 décembre 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre de la santé publique,

Vu la constitution et notamment son article 148,

Vu la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-1844 du 2 décembre 1991, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement des établissements publics de santé, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 93-676 du 29 mars 1993,

Vu le décret n° 91-1845 du 2 décembre 1991, fixant le régime de rémunération ainsi que les conditions de nomination des directeurs généraux et des personnels administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel au sein des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-3663 du 3 octobre 2014, nommant Monsieur Lotfi Boubaker, administrateur en chef, directeur général de l'hôpital « Sahloul » de Sousse, à compter du 25 août 2014,

Vu l'arrêté du ministre de la santé publique du 10 juin 2003, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel de la santé publique.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif et conformément au décret n° 75-384 du 17 juin 1975, le ministre de la santé délègue à Monsieur Lotfi Boubaker, administrateur en chef, directeur général de l'hôpital « Sahloul » de Sousse, le droit de signature des rapports de traduction devant le conseil de discipline et des décisions de sanctions disciplinaires, à l'exception de la sanction de révocation, et ce, pour les agents relevant de son autorité et n'appartenant pas aux corps médical et juxtamédical ou aux cadres administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel.

Art. 2 - Cette délégation est accordée sous réserve des dispositions de l'arrêté du 10 juin 2003, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel de la santé publique.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 décembre 2014.

Le ministre de la santé

Mohamed Salah Ben Ammar

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre de la santé du 16 décembre 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre de la santé publique,

Vu la constitution et notamment son article 148,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-1844 du 2 décembre 1991, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement des établissements publics de santé, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 93-676 du 29 mars 1993,

Vu le décret n° 91-1845 du 2 décembre 1991, fixant le régime de rémunération ainsi que les conditions de nomination des directeurs généraux et des personnels administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel au sein des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-3665 du 3 octobre 2014, nommant Monsieur Youssef Hammami, administrateur en chef, directeur général de l'institut « Hédi Raies » d'ophtalmologie, à compter du 25 août 2014,

Vu l'arrêté du ministre de la santé publique du 10 juin 2003, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel de la santé publique.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif et conformément au décret n° 75-384 du 17 juin 1975, le ministre de la santé délègue à Monsieur Youssef Hammami, administrateur en chef, directeur général de l'institut « Hédi Raies » d'ophtalmologie, le droit de signature des rapports de traduction devant le conseil de discipline et des décisions de sanctions disciplinaires, à l'exception de la sanction de révocation, et ce, pour les agents relevant de son autorité et n'appartenant pas aux corps médical et juxtamédical ou aux cadres administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel.

Art. 2 - Cette délégation est accordée sous réserve des dispositions de l'arrêté du 10 juin 2003, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel de la santé publique.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 décembre 2014.

Le ministre de la santé

Mohamed Salah Ben Ammar

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre de la santé du 16 décembre 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre de la santé publique,

Vu la constitution et notamment son article 148,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-1844 du 2 décembre 1991, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement des établissements publics de santé, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 93-676 du 29 mars 1993,

Vu le décret n° 91-1845 du 2 décembre 1991, fixant le régime de rémunération ainsi que les conditions de nomination des directeurs généraux et des personnels administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel au sein des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-3667 du 3 octobre 2014, nommant Monsieur Khaled Ben Jaâfer, administrateur conseiller de la santé publique, directeur général de l'institut « Mohamed Kassab » d'orthopédie de Ksar Saïd, à compter du 25 août 2014,

Vu l'arrêté du ministre de la santé publique du 10 juin 2003, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel de la santé publique.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif et conformément au décret n° 75-384 du 17 juin 1975, le ministre de la santé délègue à Monsieur Khaled Ben Jaâfer, administrateur conseiller de la santé publique, directeur général de l'institut « Mohamed Kassab » d'orthopédie de Ksar Saïd, le droit de signature des rapports de traduction devant le conseil de discipline et des décisions de sanctions disciplinaires, à l'exception de la sanction de révocation, et ce, pour les agents relevant de son autorité et n'appartenant pas aux corps médical et juxtamédical ou aux cadres administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel.

Art. 2 - Cette délégation est accordée sous réserve des dispositions de l'arrêté du 10 juin 2003, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel de la santé publique.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 décembre 2014.

Le ministre de la santé

Mohamed Salah Ben Ammar

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre de la santé du 16 décembre 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre de la santé publique,

Vu la constitution et notamment son article 148,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-1844 du 2 décembre 1991, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement des établissements publics de santé, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 93-676 du 29 mars 1993,

Vu le décret n° 91-1845 du 2 décembre 1991, fixant le régime de rémunération ainsi que les conditions de nomination des directeurs généraux et des personnels administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel au sein des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-3668 du 3 octobre 2014, nommant Monsieur Nourreddine Ben Nacef, administrateur en chef de la santé publique, directeur général de l'institut national « Zouhair Kallel » de nutrition et de technologie alimentaire, à compter du 25 août 2014,

Vu l'arrêté du ministre de la santé publique du 10 juin 2003, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel de la santé publique.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif et conformément au décret n° 75-384 du 17 juin 1975, le ministre de la santé délègue à Monsieur Nourreddine Ben Nacef, administrateur en chef de la santé publique, directeur général de l'institut national

« Zouhair Kallel » de nutrition et de technologie alimentaire, le droit de signature des rapports de traduction devant le conseil de discipline et des décisions de sanctions disciplinaires, à l'exception de la sanction de révocation, et ce, pour les agents relevant de son autorité et n'appartenant pas aux corps médical et juxtamédical ou aux cadres administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel.

Art. 2 - Cette délégation est accordée sous réserve des dispositions de l'arrêté du 10 juin 2003, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel de la santé publique.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 décembre 2014.

Le ministre de la santé

Mohamed Salah Ben Ammar

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre de la santé du 16 décembre 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre de la santé publique,

Vu la constitution et notamment son article 148,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-1844 du 2 décembre 1991, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement des établissements publics de santé, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 93-676 du 29 mars 1993,

Vu le décret n° 91-1845 du 2 décembre 1991, fixant le régime de rémunération ainsi que les conditions de nomination des directeurs généraux et des personnels administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel au sein des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-3669 du 3 octobre 2014, nommant Madame Basma Ghodhbéne, administrateur en chef de la santé publique, directeur général de l'hôpital « Tahar Sfar » de Mahdia, à compter du 25 août 2014,

Vu l'arrêté du ministre de la santé publique du 10 juin 2003, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel de la santé publique.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif et conformément au décret n° 75-384 du 17 juin 1975, le ministre de la santé délègue à Madame Basma Ghodhbéne, administrateur en chef de la santé publique, directeur général de l'hôpital « Tahar Sfar » de Mahdia, le droit de signature des rapports de traduction devant le conseil de discipline et des décisions de sanctions disciplinaires, à l'exception de la sanction de révocation, et ce, pour les agents relevant de son autorité et n'appartenant pas aux corps médical et juxtamédical ou aux cadres administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel.

Art. 2 - Cette délégation est accordée sous réserve des dispositions de l'arrêté du 10 juin 2003, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel de la santé publique.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 décembre 2014.

Le ministre de la santé

Mohamed Salah Ben Ammar

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre de la santé du 16 décembre 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre de la santé publique,

Vu la constitution et notamment son article 148,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-1844 du 2 décembre 1991, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement des établissements publics de santé, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 93-676 du 29 mars 1993,

Vu le décret n° 91-1845 du 2 décembre 1991, fixant le régime de rémunération ainsi que les conditions de nomination des directeurs généraux et des personnels administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel au sein des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-3659 du 3 octobre 2014, portant nomination de Monsieur Nabil Garguebou, conseiller des services publics, directeur général du centre de traumatologie et de grands brûlés de Ben Arous,

Vu l'arrêté du ministre de la santé publique du 10 juin 2003, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel de la santé publique.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif et conformément au décret n° 75-384 du 17 juin 1975, le ministre de la santé délègue à Monsieur Nabil Garguebou, conseiller des services publics, directeur général du centre de traumatologie et de grands brûlés de Ben Arous, le droit de signature des rapports de traduction devant le conseil de discipline et des décisions de sanctions disciplinaires, à l'exception de la sanction de révocation, et ce, pour les agents relevant de son autorité et n'appartenant pas aux corps médical et juxtamédical ou aux cadres administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel.

Art. 2 - Cette délégation est accordée sous réserve des dispositions de l'arrêté du 10 juin 2003, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel de la santé publique.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 décembre 2014.

Le ministre de la santé

Mohamed Salah Ben Ammar

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre de la santé du 16 décembre 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre de la santé publique,

Vu la constitution et notamment son article 148,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-1844 du 2 décembre 1991, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement des établissements publics de santé, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 93-676 du 29 mars 1993,

Vu le décret n° 91-1845 du 2 décembre 1991, fixant le régime de rémunération ainsi que les conditions de nomination des directeurs généraux et des personnels administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel au sein des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-3661 du 3 octobre 2014, portant nomination de Monsieur Mohamed Chaouki Ben Hamouda, administrateur en chef de la santé publique, directeur général de l'institut « Mongi Ben Hmida » de neurologie de Tunis,

Vu l'arrêté du ministre de la santé publique du 10 juin 2003, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel de la santé publique.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif et conformément au décret n° 75-384 du 17 juin 1975, le ministre de la santé délègue à Monsieur Mohamed Chaouki Ben Hamouda, administrateur en chef de la santé publique, directeur général de l'institut « Mongi Ben Hmida » de neurologie de Tunis, le droit de signature des rapports de traduction devant le conseil de discipline et des décisions de sanctions disciplinaires, à l'exception de la sanction de révocation, et ce, pour les agents relevant de son autorité et n'appartenant pas aux corps médical et juxtamédical ou aux cadres administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel.

Art. 2 - Cette délégation est accordée sous réserve des dispositions de l'arrêté du 10 juin 2003, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel de la santé publique.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 décembre 2014.

Le ministre de la santé

Mohamed Salah Ben Ammar

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre de la santé du 16 décembre 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre de la santé publique,

Vu la constitution et notamment son article 148,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-1844 du 2 décembre 1991, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement des établissements publics de santé, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 93-676 du 29 mars 1993,

Vu le décret n° 91-1845 du 2 décembre 1991, fixant le régime de rémunération ainsi que les conditions de nomination des directeurs généraux et des personnels administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel au sein des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-3660 du 3 octobre 2014, portant nomination de Monsieur Tarek Ben Hsouna, administrateur conseiller, directeur général de l'institut « Salah Azaiez » de Tunis,

Vu l'arrêté du ministre de la santé publique du 10 juin 2003, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel de la santé publique.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif et conformément au décret n° 75-384 du 17 juin 1975, le ministre de la santé délègue à Monsieur Tarek Ben Hsouna, administrateur conseiller, directeur général de l'institut « Salah Azaiez » de Tunis, le droit de signature des rapports de traduction devant le conseil de discipline et des décisions de sanctions disciplinaires, à l'exception de la sanction de révocation, et ce, pour les agents relevant de son autorité et n'appartenant pas aux corps médical et juxtamédical ou aux cadres administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel.

Art. 2 - Cette délégation est accordée sous réserve des dispositions de l'arrêté du 10 juin 2003, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel de la santé publique.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 décembre 2014.

Le ministre de la santé

Mohamed Salah Ben Ammar

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Par arrêté du ministre de la santé du 16 décembre 2014.

Madame Mejda Hamadi est nommée membre représentant le ministère des affaires sociales au conseil scientifique de l'agence nationale de contrôle sanitaire et environnemental des produits, en remplacement de Monsieur Mohamed Fayçel El Aouididi, et ce, à compter du 17 novembre 2014.

Par arrêté du ministre de la santé du 16 décembre 2014.

Madame Ines Fradi est nommée membre représentant le ministère de la santé au conseil d'administration de la pharmacie centrale de Tunisie, en remplacement de Madame Nadia Fnina.

MINISTERE DU TRANSPORT

Par arrêté du ministre du transport du 16 décembre 2014.

Monsieur Slim Elhenteti est nommé administrateur représentant la Présidence du gouvernement au conseil d'administration de la société Tunis-Air, et ce, en remplacement de Monsieur Khaled Elârbi, à compter du 24 septembre 2014.

Par arrêté du ministre du transport du 16 décembre 2014.

Monsieur Hatem Elmouâtamri est nommé administrateur représentant le ministère du transport au conseil d'administration de la société Tunis-Air, et ce, en remplacement de Monsieur Kamel Miled, à compter du 1^{er} juillet 2014.

Par arrêté du ministre du transport du 16 décembre 2014.

Monsieur Mohamed Alasâd Mrabet est nommé administrateur représentant l'office de l'aviation civile et des aéroports au conseil d'administration de la société Tunis-Air, et ce, en remplacement de Monsieur Saleh Gharsallah, à compter du 28 août 2014.

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Par décret n° 2014-4460 du 9 décembre 2014.

Monsieur Ghazi Cherif, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur général de la coordination entre les directions régionales au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, à compter du 1^{er} octobre 2014.

Par décret n° 2014-4461 du 9 décembre 2014.

Monsieur Slah Zouari, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur général des ponts et chaussées au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, à compter du 7 mars 2014.

Par décret n° 2014-4462 du 9 décembre 2014.

Monsieur Hedi Chebili, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur de la qualité de la vie, à la direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable (secteur du développement durable).

Par décret n° 2014-4463 du 9 décembre 2014.

Monsieur Zied Ballaji, analyste en chef, est chargé des fonctions de directeur de l'organisation, des méthodes et de l'informatique à la direction générale des services communs au ministère de l'équipement, de l'aménagement et du développement durable (secteur du développement durable).

Par décret n° 2014-4464 du 9 décembre 2014.

Monsieur Noureddine Slim, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur des carrières et des explosifs à la direction générale des ponts et chaussées au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, à compter du 26 mars 2014.

Par décret n° 2014-4465 du 9 décembre 2014.

Madame Sihem Ben Soltane, ingénieur général, est chargée des fonctions de directeur de l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet d'aménagement et de modernisation du réseau routier classé de l'Etat financé par la banque africaine du développement relevant de la direction générale des ponts et chaussées au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, à compter du 26 mars 2014.

En application des dispositions du décret n° 2009-1652 du 28 mai 2009, il est attribué à l'intéressée la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4466 du 9 décembre 2014.

Monsieur Ridha Ben Salem, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur de la programmation et du suivi des projets, à la direction générale des ponts et chaussées au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, à compter du 26 mars 2014.

Par décret n° 2014-4467 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mounir Ben Hadj Salah, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur de l'unité de gestion par objectifs pour l'achèvement de la réalisation des projets d'infrastructure routière s'inscrivant dans le cadre de la coopération euro-méditerranéenne et cofinancés par la banque Européenne d'investissement, relevant de la direction générale des ponts et chaussées au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, à compter du 26 mars 2014.

Par décret n° 2014-4468 du 9 décembre 2014.

Monsieur Saber Bel Haj Ali, administrateur en chef, est chargé des fonctions de directeur des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs, au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable (section de développement durable).

Par décret n° 2014-4469 du 9 décembre 2014.

Madame Hedia El Madouri, ingénieur principal, est chargée des fonctions d'expert régional en environnement au gouvernorat de Ben Arous relevant de la direction régionale du littoral Nord au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable (secteur du développement durable).

En application des dispositions de l'article 8 du décret n° 94-1636 du 1^{er} août 1994, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4470 du 9 décembre 2014.

Madame Awatef Elarbi épouse Elmesai, ingénieur en chef, est chargée des fonctions de sous-directeur du milieu urbain, à la direction de la qualité de la vie relevant de la direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie, au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable (secteur du développement durable).

Par décret n° 2014-4471 du 9 décembre 2014.

Monsieur Maher Ben Salem, architecte en chef, est chargé des fonctions de sous-directeur des parcs urbains et de l'esthétique des villes à la direction de la qualité de la vie, relevant de la direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie, au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable (secteur du développement durable).

Par décret n° 2014-4472 du 9 décembre 2014.

Monsieur Sassi Mrabet, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur pour diriger le bureau des relations avec le citoyen, relevant du cabinet du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable (secteur du développement durable).

Par décret n° 2014-4473 du 9 décembre 2014.

Madame Raja Hedhli, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de chef de service des consultations à la direction de la législation environnementale et des affaires juridiques, relevant de la direction générale des services communs au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable (secteur du développement durable).

Par décret n° 2014-4474 du 9 décembre 2014.

Madame Nehed Jmour, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de service de la législation environnementale et des conventions internationales à la direction de la législation environnementale et des affaires juridiques, relevant de la direction générale des services communs au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable (secteur du développement durable).

Par décret n° 2014-4475 du 9 décembre 2014.

Madame Delel Eljebari, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service de la formation et des concours à la direction des affaires administratives et financières, relevant de la direction générale des services communs au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable (secteur du développement durable).

Par décret n° 2014-4476 du 9 décembre 2014.

Monsieur Meher M'hamedi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service de l'environnement marin à la direction régionale du littoral Sud au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable (secteur du développement durable).

Par décret n° 2014-4477 du 9 décembre 2014.

Madame Rym Abdellaoui, documentaliste, est chargée des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières à la direction régionale du littoral central au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable (secteur du développement durable).

Par décret n° 2014-4478 du 9 décembre 2014.

Madame Mouna Rajhi, technicien en chef, est chargée des fonctions de chef de service de l'environnement marin à la direction régionale du littoral Nord au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable (secteur du développement durable).

Par décret n° 2014-4479 du 12 décembre 2014.

Madame Thouraya Ayari, administrateur conseiller, est nommée au grade d'administrateur en chef au corps administratif commun des administrations publiques au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable (secteur du développement durable).

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 16 décembre 2014, modifiant l'arrêté du 11 octobre 2005, relatif aux prestations administratives fournies par les services du ministère de l'environnement et du développement durable et aux conditions de leur octroi.

Le ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011 portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 95-73 du 24 juillet 1995, relative au domaine public maritime telle que modifiée par la loi n° 2005-33 du 4 avril 2005,

Vu la loi n° 2001-14 du 30 janvier 2001, portant simplification des procédures administratives relatives aux autorisations délivrées par le ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire dans le domaine de sa compétence,

Vu le décret n° 93-982 du 3 mai 1993, fixant le cadre général de la relation entre l'administration et ses usagers, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété notamment par le décret n° 2010-1882 du 26 juillet 2010,

Vu le décret n° 93-1880 du 13 septembre 1993, relatif au système d'information et de communication administrative,

Vu le décret n° 96-49 du 16 janvier 1996, fixant le contenu des plans de mise à niveau de l'administration et les modalités de leur élaboration, réalisation et suivi,

Vu le décret n° 2001-1407 du 7 juin 2001, fixant la liste des attestations administratives pouvant être délivrées aux usagers par les services du ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire et des établissements et entreprises publics sous tutelle,

Vu le décret n° 2005-1991 du 11 juillet 2005, relatif à l'étude d'impact sur l'environnement et fixant les catégories d'unités soumises à l'étude d'impact sur l'environnement et les catégories d'unités soumises aux cahiers des charges,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-1847 du 20 mai 2014, relatif à l'occupation temporaire du domaine public maritime,

Vu l'arrêté du ministre de l'environnement et du développement durable du 11 octobre 2005, relatif aux prestations administratives fournies par les services du ministère de l'environnement et du développement durable et aux conditions de leur octroi, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété, notamment l'arrêté du 24 novembre 2009.

Arrête :

Article premier - Est abrogée, l'annexe 4.1 de l'arrêté du 11 octobre 2005 susvisé et remplacée par l'annexe 4.1 (nouveau) jointe au présent arrêté.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 décembre 2014.

*Le ministre de l'équipement, de
l'aménagement du territoire et du
développement durable*

Hedi Larbi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

SYSTEME D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre de en date du
tel que modifié par l'arrêté par date du
JORT n° 000 du 00 000 0000.

Organisme : Agence de protection et d'aménagement du littoral.

Domaine de la prestation : Domaine public maritime.

Objet de la prestation : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime.

Conditions d'obtention

L'exercice d'une activité nécessitant d'être à proximité ou à l'intérieur de la mer et à condition qu'elle n'implique pas l'implantation d'équipements ou d'ouvrages fixes.

Pièces à fournir

1. Une demande au nom du Directeur Général de l'Agence de protection et d'aménagement du littoral,
2. Un plan de situation du projet et équipements à utiliser selon l'échelle 1/2000, avec indication des limites du domaine public maritime,
3. Un plan de détails de répartition des différents équipements à utiliser,
4. Une note explicative de l'objet de l'occupation temporaire indiquant la ou les activités à exercer et les équipements à utiliser,
5. Une copie de l'autorisation d'exercice de l'activité,
6. L'approbation, le cas échéant, de l'étude d'impact de l'activité à exercer sur l'environnement, et ce, conformément à la législation et la réglementation en vigueur,
7. Une copie de la carte d'identité nationale pour la personne physique,
8. Un exemplaire du registre du commerce ou une copie des statuts pour la personne morale et une copie de la carte d'identité nationale de son représentant juridique.

* **Remarque :** Les demandes d'occupation temporaire pour les activités saisonnières estivales doivent être déposées au plus tard le 31 mars de l'année concernée.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
Etude du dossier avec constat sur terrain. Etude et préparation de l'arrêté d'autorisation, Signature de l'autorisation par le ministre chargé de l'environnement et du développement durable, Délivrance de l'autorisation.	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral, Commission consultative composée des représentants des différents ministères et organismes intervenants, Ministère chargé de l'environnement et du développement durable, Agence de protection et d'aménagement du Littoral.	Deux mois à compter de la date du dépôt d'un dossier complet

Lieu de dépôt du dossier

Service : Service régional de l'agence de protection et d'aménagement du littoral.

Adresse : Selon le gouvernorat littoral.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Service régional de l'agence de protection et d'aménagement du littoral.

Adresse : Selon le gouvernorat littoral.

Délai d'obtention de la prestation

Deux mois à compter de la date du dépôt d'un dossier complet.

Références législatives et/ou réglementaires

- Loi n° 95-73 du 24 juillet 1995, relative au domaine public maritime, telle que modifiée par la loi n° 2005-33 du 4 avril 2005,
- Décret n° 2014-1847 du 20 mai 2014, relatif à l'occupation temporaire du domaine public maritime.

MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES

Par décret n° 2014-4480 du 16 décembre 2014.

Monsieur Trabelsi Sofiene, administrateur en chef, est chargé des fonctions d'inspecteur principal administratif et financier avec rang et avantages de directeur d'administration centrale, à l'inspection générale des affaires administratives et financières du ministère des affaires religieuses.

Par décret n° 2014-4481 du 16 décembre 2014.

Monsieur Fawzi Chebbi, prédicateur principal, est chargé de diriger le bureau d'ordre central au cabinet du ministère des affaires religieuses.

L'intéressé bénéficie, dans ce poste, des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4482 du 16 décembre 2014.

Madame Jamila Zelteni, prédicateur, est chargée des fonctions de chef de service des manifestations et des fêtes religieuses à la direction générale des affaires islamiques au ministère des affaires religieuses.

**MINISTERE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS, DE LA FEMME
ET DE LA FAMILLE**

Par décret n° 2014-4483 du 9 décembre 2014.

Monsieur Khaled Bakkouche, professeur principal de jeunesse et d'enfance, est chargé des fonctions de commissaire régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Mahdia au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressé bénéficie de la fonction de directeur général d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4484 du 9 décembre 2014.

Monsieur Kilani Ben Aissa, professeur principal d'éducation physique, est chargé des fonctions de commissaire régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Manouba au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressé bénéficie de la fonction de directeur général d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4485 du 9 décembre 2014.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale, est attribuée à Madame Naouel Boujnah épouse Laâdhari, gestionnaire en chef de documents et d'archives, chargée des fonctions de directeur de la gestion des documents et de la documentation à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

Par décret n° 2014-4486 du 9 décembre 2014.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale est attribué à Monsieur Ridha Allagui, ingénieur en chef, chargé des fonctions de directeur de l'organisation, des méthodes et de l'informatique à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

Par décret n° 2014-4487 du 9 décembre 2014.

Monsieur Anouar Yahia, professeur principal de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de commissaire régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Siliana au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressé bénéficie de la fonction de directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4488 du 12 décembre 2014.

Monsieur Ridha Raies, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de commissaire régional des affaires de la femme et de la famille au commissariat régional des affaires de la femme et de la famille à Kairouan.

En application de l'article 2 du décret n° 2013-4063 du 16 septembre 2013, l'intéressé bénéficie des avantages et des indemnités accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4489 du 12 décembre 2014.

Madame Kaouthar Hedhli épouse Ben Ammar, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de directeur des affaires financières à la direction générale des services communs, au secrétariat d'Etat de la femme et de la famille, au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

Par décret n° 2014-4490 du 9 décembre 2014.

Monsieur Hassan Nasri, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des sports et de l'éducation physique de Sfax au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

En application des dispositions de l'article 10 (nouveau) du décret n° 91-517 du 10 avril 1991, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4491 du 9 décembre 2014.

Madame Fatma Chahbi née Boughzala, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de directeur des affaires juridiques à la direction générale des services communs, au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

En application des dispositions du décret n° 2013-1678 du 9 mai 2013, l'intéressée bénéficie de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4492 du 9 décembre 2014.

Monsieur Khaled Jaouadi, inspecteur de l'éducation physique et des sports, est chargé de la direction du bureau des relations avec le citoyen au cabinet du ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, l'intéressé bénéficie de la fonction de directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4493 du 9 décembre 2014.

La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale est attribuée à Monsieur Mohamed Sami Koussaier, professeur principal d'éducation physique, chargé des fonctions de sous-directeur de la programmation et de la détection à la direction du sport d'élite à la direction générale du sport au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

Par décret n° 2014-4494 du 9 décembre 2014.

Monsieur Chokri Chelbi, inspecteur principal de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de sous-directeur de la programmation et de l'exploitation à la direction des affaires culturelles et sportives au centre culturel et sportif de la jeunesse El Menzah au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

Par décret n° 2014-4495 du 9 décembre 2014.

Monsieur Zied Hassen, assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de chef de l'unité des recherches et des études au département des recherches, des études, de documentation et de communication à l'observatoire national du sport au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

En application des dispositions de l'article 6 (nouveau) du décret n° 2008-2038 du 26 mai 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4496 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mourad Mallouli, professeur principal d'éducation physique, est chargé des fonctions de chef de bureau du développement des sports et de l'éducation physique à l'unité des activités sportives et de l'éducation physique au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de l'Ariana au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressé bénéficie de la fonction et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4497 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mohamed Anouar Ben Abdallah, professeur de jeunesse et d'enfance, est chargé des fonctions de chef de bureau des activités de la jeunesse à l'unité de développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Tunis au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressé bénéficie de la fonction et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4498 du 9 décembre 2014.

Monsieur Tahar Nagadh, professeur principal de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de chef de bureau des activités de la jeunesse à l'unité de développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Tataouine au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressé bénéficie de la fonction et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4499 du 9 décembre 2014.

Monsieur Safouène Guetat, professeur principal de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de chef de bureau des affaires administratives, financières et de l'équipement au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Sfax au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressé bénéficie de la fonction et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4500 du 9 décembre 2014.

Madame Malika Dâassi, professeur principal de la jeunesse et de l'enfance, est chargée des fonctions de chef de bureau des activités de la jeunesse à l'unité de développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique du Kef au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressée bénéficie de la fonction et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4501 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mohamed Salah Jedidi, professeur d'enseignement secondaire d'éducation physique, est chargé des fonctions de chef du centre des recherches et de documentation à l'institut supérieur des sports et de l'éducation physique du Kef au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

En application des dispositions de l'article 14 du décret n° 2009-2648 du 14 septembre 2009, l'intéressé bénéficie des avantages et indemnités accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4502 du 9 décembre 2014.

Monsieur Mohamed Hajri, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service de la planification et des programmes annuels à la direction de la planification et de l'évaluation à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

Par décret n° 2014-4503 du 9 décembre 2014.

Monsieur Ridha Rajhi, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef de la cellule de la documentation et de la publication au département des recherches, des études, de documentation et de communication à l'observatoire national du sport au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

En application des dispositions de l'article 6 (nouveau) du décret n° 2008-2038 du 26 mai 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-4504 du 9 décembre 2014.

Monsieur Tarek Ferjaoui, professeur de jeunesse et d'enfance, est chargé des fonctions de chef de service de l'animation culturelle à la direction des affaires culturelles et sportives au centre culturel et sportif de la jeunesse El Menzah au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

Arrêté du ministre de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille du 9 décembre 2014, portant délégation de signature.

Le ministre de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, portant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-3679 du 3 octobre 2014, chargeant Monsieur Tahar Hammami, administrateur en chef, des fonctions de directeur des ressources humaines et du matériel à la direction générale des services communs, au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Tahar Hammami, directeur des ressources humaines et du matériel à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille, est habilité à signer par délégation du ministre de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exclusion des textes à caractère réglementaire, et ce, à compter du 3 octobre 2014.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 9 décembre 2014.

Le ministre de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille

Sabeur Bouatay

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

MINISTERE DE LA CULTURE

Par décret n° 2014-4505 du 16 décembre 2014.

L'indemnité de gestion administrative et financière est attribuée à Monsieur Kamel Bechini, conseiller culturel en chef, chargé des fonctions de directeur des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère de la culture.

Par décret n° 2014-4506 du 16 décembre 2014.

Monsieur Taoufik Redissi, chargé de recherches archéologiques et historiques, est nommé maître de recherches archéologiques et historiques à l'institut national du patrimoine au ministère de la culture, à compter du 9 juin 2014.

Par décret n° 2014-4507 du 16 décembre 2014.

Madame Raja Aoudi épouse Adouni, maître de recherches archéologiques et historiques, est déchargée des fonctions de directeur du centre national de la calligraphie à l'institut national du patrimoine au ministère de la culture, à compter du 5 décembre 2013.

**MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES**

Par décret n° 2014-4508 du 12 décembre 2014.

Monsieur Habbib Hamdi, administrateur, est chargé des fonctions de sous-directeur des expertises et du contentieux à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Zaghouan au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2014-4509 du 12 décembre 2014.

Les administrateurs conseillers dont les noms suivent, sont nommés administrateurs en chef au corps administratif commun des administrations publiques au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, à compter du 14 juillet 2014 :

- Samir Allagui,
- Kamel Abid,
- Wassil Gharbia,
- Hbib Felah,
- Lilia Binzarti,
- Naiim Ayich.

Par décret n° 2014-4510 du 12 décembre 2014.

Les administrateurs conseillers des domaines de l'Etat et des affaires foncières dont les noms suivent, sont nommés administrateurs en chef des domaines de l'Etat et des affaires foncières au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, à compter du 11 juillet 2014 :

- Ibrahim Hamdi,
- Najwa Mistiri,
- Latifa Drissi,
- Lilia Mdalji Sayidi,
- Rachid Salhi,
- Ezzedine Ousji,
- Radhia Ben Halabeya Bennour.

Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle

Décision de la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle n° 7 de l'année 2014, datée du 20 novembre 2014, relative à la diffusion des résultats des sondages durant la période électorale présidentielle par les médias audiovisuels ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Le texte est publié uniquement en langue arabe.

A **BONNEMENT**

au Journal Officiel
de la République Tunisienne

Lois, Décrets et Arrêtés

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contactez le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

- * **1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
- * **1002 - Lafayette** : 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
- * **4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
- * **3051 - Sfax** : Merkez El Alia, route El Ain, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :

C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :

S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :

B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 1,500 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Traduction : 2,100 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Frais d'envoi en sus